

RÉDACTION ET
ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ita 54

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.
Fribourg
Rue de Romont, 3
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

L'Angleterre en présence de graves décisions.

L'essor du paganisme naziste.

Le fisc français ruine les particuliers.

Le gouvernement britannique se réunira cet après-midi, mercredi. Au cours de cette séance, les ministres examineront les mesures de défense qu'impose à la Grande-Bretagne le réarmement aérien, terrestre et naval du Reich.

Hier après midi, mardi, déjà, cette question a fait l'objet d'un échange de vues entre le premier ministre, M. Macdonald, quelques-uns de ses collègues et les premiers ministres des Dominions, qui sont actuellement à Londres à l'occasion des fêtes du Jubilé royal. Sir John Simon a fait un exposé de la situation grave créée par les décisions successives du Reich en matière d'armements. Il a été admis que cette situation exigeait une révision des moyens de défense de la Grande-Bretagne.

Mais, quelque importance que puissent avoir cette consultation des ministres de l'Empire et la réunion de cet après-midi, il est certain que, avant de prendre aucune décision, le gouvernement attendra le débat de demain, jeudi, à la Chambre des communes, débat qui lui permettra d'apprécier exactement les réactions de l'opinion parlementaire en face des derniers événements internationaux.

Le réarmement naval allemand peut donner lieu à trois mesures : protestation à Berlin, intervention à Genève ou consultation avec les puissances réunies à Stresa. A l'heure actuelle, il semble qu'on envisage, d'une part, une démarche à Berlin ; d'autre part, un resserrement des liens noués à Stresa ; des mesures de renforcement des armements se heurteraient à de graves difficultés financières, ce qui pousse certains ministres conservateurs à envisager un emprunt de la défense nationale de façon à ne pas être obligé d'augmenter les impôts. On envisage aussi une participation efficace au système de sécurité collective.

En ce qui concerne les négociations navales germano-anglaises dont nous avons parlé hier, on annonce de source sûre qu'elles seront ajournées jusqu'après une déclaration de politique étrangère du chancelier Hitler. Comme cette déclaration est attendue pour le 15 mai, les négociations pourraient commencer la troisième semaine de mai, au lieu de la première ou de la deuxième, qui étaient prévues antérieurement.

Le correspondant diplomatique de l'agence Reuter annonce que rien de définitif n'est encore arrêté au sujet de ces conversations. Dans le cas où elles auraient lieu, il n'est pas question que l'Angleterre fasse droit de son propre chef aux revendications allemandes sans s'être entendue au préalable avec les autres puissances intéressées.

Tout le monde a remarqué les paroles suivantes que le cardinal Pacelli, légat du Pape aux fêtes de Lourdes, a prononcées dans le discours de clôture de l'Année sainte : « L'aversion pour la croix est portée à son comble par ceux qui, niant le dogme fondamental du péché, rejettent l'idée de la rédemption comme injurieuse pour la dignité humaine. Peu importe qu'ils se massent autour de la révolution sociale ou qu'ils soient possédés par la superstition de la race et du sang, leur philosophie, aux uns comme aux autres, repose sur des principes essentiellement opposés à ceux de la foi chrétienne. L'Eglise, à aucun prix, ne consent à pactiser avec eux. »

On aurait pu croire que le cardinal-légat venait de recevoir avis de la grande manifestation en l'honneur du néo-paganisme germanique qui avait eu lieu la veille à Berlin. Là, en effet, on venait de proclamer que l'Allemand n'a pas besoin de rédempteur ni de médiateur auprès de Dieu, attendu qu'il est Dieu lui-même.

Cette aberration est la conséquence logique de l'exaltation de l'orgueil germanique propagé par Hitler. La mystique du Troisième Reich a abouti à la divinisation de la race.

Le peuple allemand est le véritable peuple élu, le peuple-dieu ; c'est le nord qui a apporté au monde la vraie Révélation ; la Révélation de la Bible est une imposture forgée par l'imagination d'une race inférieure qu'accablait le sentiment de ses tares et qui a ravalé l'humanité en créant la notion du péché et du rachat. « Le temps de la croix est maintenant passé, chante-t-on dans une poésie que les Jeunesses hitlériennes apprennent par cœur ; nous n'avons pas besoin d'un médiateur ; nous sommes enfin libres de rendre à l'homme son honneur. »

Rosenberg, le théologien du nazisme, voit fructifier sa doctrine. L'Eglise protestante, à moitié asservie, l'Eglise catholique, comprimée dans son action, sont toutes deux de plus en plus rigoureusement exclues de la vie sociale, gardant avec peine une partie de la jeunesse qu'on leur enlève par un embrigadement toujours plus complet. L'enrôlement n'est pas obligatoire ; mais le jeune homme qui ne s'enrôle pas n'a plus rien à espérer pour l'avenir. Bientôt, les catholiques n'auront plus de journaux. On a vu quel traitement ignominieux a été appliqué aux Jeunesses catholiques qui revenaient du pèlerinage de Rome. Pendant ce temps, les pontifes du néo-paganisme élargissent leur propagande et, se sentant soutenus par les sympathies officielles, prennent de plus en plus d'assurance.

Pourtant, dans son livre *Mein Kampf*, Hitler s'était désolidarisé, en termes parfois cinglants, des apôtres de la nouvelle religion germanique, qui prêchaient leurs idées avant qu'il réalisât les siennes. On lit dans ce livre des passages comme ceux-ci : « Celui qui s'imaginerait arriver à une réformation religieuse par le détour d'une réforme politique montrerait qu'il n'a pas la plus pâle idée des conditions dans lesquelles les religions et les croyances s'établissent... Je n'hésite pas à dire que je vois dans les hommes qui veulent entraîner le mouvement raciste sur le terrain des disputes religieuses les pires ennemis de mon peuple... Ce sont surtout les restaurateurs du soi-disant ancien esprit germanique qui me font l'effet d'être envoyés par les puissances mauvaises conjurées contre le relèvement de notre peuple... Je range parmi les ennemis du nouveau régime ce petit groupe d'idéologues racistes qui croient que la nation allemande ne sera heureuse qu'après avoir aboli deux mille ans de son histoire et qu'en reprenant la peau d'ours des ancêtres pour recommencer leurs migrations. »

Or, aujourd'hui, le chef du néo-paganisme germanique, investi de la faveur officielle, organise des cérémonies de mariage teutoniques qu'il préside, enveloppé d'une peau d'ours et le chef orné de cornes d'aurochs !

Un journaliste parisien, M. A. L. Jeune, faisait remarquer l'autre jour que, « en 1934, l'Etat français avait émis pour 28 milliards d'emprunts et les sociétés privées pour 3 milliards seulement ».

En France, emprunter devient donc un monopole d'Etat, où s'exprime l'intensité de la crise actuelle. L'Etat emprunte pour couvrir les déficits du budget de la Trésorerie. Mais souvent, aussi, il ne se procure de nouveaux capitaux que pour les redistribuer en subventions directes contre la dépression des affaires : financement de grands travaux, achats et reventes à perte de blé ; fabrication et revente à perte d'alcool, prêts à perte à diverses organisations sociales.

Un capitalisme d'Etat s'institue ainsi de lui-même, qui fausse le rythme de l'activité économique, qui met en péril l'initiative privée et qui réalise progressivement une véritable révolution sociale.

L'Etat draine les capitaux, dont il devient le principal distributeur. « Les choses, a fait

remarquer M. A. L. Jeune, se passaient ainsi pendant la guerre. L'organisation financière contre la crise devient donc une organisation de guerre, qui concentre peu à peu entre les mains de l'Etat mille tâches et besoins pour lesquelles il n'est pas particulièrement bien préparé. »

Que faire ? Enlever à l'Etat ce qui n'est pas à lui. Ne plus faire de cet Etat le seul collecteur non seulement des impôts, mais encore des épargnes.

Pour la loi rail-route

La loi sur laquelle le peuple suisse va se prononcer, dimanche, est, pour notre économie nationale, d'une importance capitale. Elle est une des étapes de l'assainissement financier de nos chemins de fer, assainissement auquel nous sommes tous intéressés, puisqu'ils sont notre propriété, et que la dette qui les grève, se chiffant par milliards, est garantie par notre crédit national.

La question du partage du trafic entre le rail et la route n'est pas spéciale à la Suisse. Elle est à l'ordre du jour dans tous les pays. Et la solution adoptée ou proposée partout est celle de notre loi. Elle ne peut d'ailleurs être différente.

Attribuer au chemin de fer les transports qu'il est le mieux à même d'exécuter, ceux à grande distance, et au camion le trafic local, tout le système de la loi repose sur ce principe, logiquement inattaquable. L'association suisse des propriétaires d'autocamions l'a fort bien compris, puisque la loi sur le partage du trafic est le résultat d'un accord entre elle et le chemin de fer.

Les opposants à la loi objectent, en premier lieu, qu'elle implique une atteinte grave à la liberté du commerce et de l'industrie. Oui, sans doute, la loi a pour objectif, comme toute loi d'ailleurs, d'instituer une règle, et, partant, d'imposer des limites à la liberté. En l'espèce, il s'agit de régler l'exercice du commerce des transports, jusqu'à présent entièrement libre, sauf pour le chemin de fer qui lui est soumis à toute une série d'obligations légales. Mais cette liberté absolue dans le domaine des transports, bien loin de promouvoir l'intérêt général, engendre l'anarchie et le désordre, cause des pertes considérables au camion comme au chemin de fer, par la concurrence effrénée, malsaine et nuisible qu'ils se font.

Parler d'atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie, n'est-ce pas d'ailleurs un anachronisme à ce tournant de l'histoire du monde, qui marque la faillite d'un système reposant tout entier sur ce libéralisme économique dont personne ne veut plus ? Liberticide, une loi qui ne fait qu'enregistrer et sanctionner un règlement suggéré et adopté par la corporation même des transporteurs ? Liberticide, une loi qui n'apporte aucune restriction aux transports privés, ni au service de camionnage dans un rayon de 10 km. ou dans le territoire commercial, qui accorde la faculté d'étendre ce service jusqu'à 30 km., moyennant l'octroi d'une concession ? Cette limite de 30 km. n'est pas même rigide, puisque la loi accorde la faculté de fixer la zone laissée au camion en tenant compte des besoins réels et des conditions locales. Tout agriculteur pourra, en outre, faire transporter par n'importe quel camionneur, même non concessionnaire de chez lui, à n'importe quel marché, rapproché ou non, ses produits qu'il veut y vendre. (art. 1 alin. 2 de la loi).

L'objection de l'atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie n'est vraiment pas sérieuse.

On reproche encore à la loi de précéder la réorganisation des Chemins de fer fédéraux ; c'est par celle-ci, dit-on, qu'il aurait fallu commencer.

Tout le monde est d'accord que la réorganisation doit se faire et c'est à quoi tendent, et l'arrêté fédéral d'urgence du 20 décembre 1934 sur la réorganisation et l'assainissement financier des Chemins de fer fédéraux, le projet de loi du Département fédéral des chemins de fer sur la dépolitisation. La loi rail-route n'est-elle pas la première étape de cette réorganisation, puisqu'elle s'attaque au problème le plus important dans le trafic ferroviaire, le transport des marchandises, qu'elle réorganise sur des bases toutes différentes de celles qui existent actuellement ?

L'adoption de la loi permettra, en effet, par suite de la récupération par le chemin de fer du trafic à grande distance, de créer un service d'exploitation, assurant dans tout le pays le service des marchandises de porte à porte, ce que fait la poste pour les lettres et les paquets,

reliant au rail les localités qui en sont éloignées, comme si elles avaient une voie de raccordement direct, favorisant dès lors surtout la population des campagnes, le petit commerce et les petits métiers, permettant à l'agriculteur de livrer plus fréquemment et plus rapidement ses produits à la ville.

Pour notre canton, par exemple, les marchandises destinées ou expédiées de la Haute-Singine, du pied du Gibloux, de la contrée de Prez, Corserey, Middel, Villarimboud, Hennens, de la Haute-Clâne, au moyen d'une simple lettre de voiture remise au service organisé par le chemin de fer, pourront être expédiées ou amenées directement aux habitants de ces diverses régions, sans qu'ils aient à les chercher ou à les amener eux-mêmes à la plus prochaine gare.

Il y a plus. La réorganisation projetée de ce service des marchandises, si elle est adoptée le 5 mai, permettra de réduire dans une mesure importante les dépenses d'exploitation, par la suppression de plus de 400 services de marchandises qui, de 482, seront ramenés à 60 centres de trafic, entre lesquels les entrepreneurs concessionnaires exploiteront un réseau de transports routiers desservant les gares intermédiaires et toutes les localités dépourvues de voie ferrée.

L'objection consistant à dire que, avant d'adopter la loi rail-route, il faut d'abord réorganiser les Chemins de fer fédéraux ne saurait donc être retenue. La loi rail-route est la clef de cette organisation.

Plusieurs autres objections qui sont faites à la loi n'ont rien à voir avec la loi elle-même : le rachat des chemins de fer, l'influence de la politique dans l'administration, les salaires trop élevés, les trop grandes dépenses de construction, un personnel trop nombreux, ce sont là des critiques d'ordre général, la plupart excessives ou erronées, à chacune desquelles il serait facile de répondre, mais qui sont sans relation aucune avec la loi en votation et ne prouvent rien contre elle.

La loi n'a pas d'autre objectif que de créer un peu d'ordre là où règnent le désordre et l'anarchie ; elle est l'œuvre de la corporation elle-même des transporteurs, qui a été adoptée par la quasi-unanimité des hommes de confiance choisis par le peuple suisse pour le représenter aux Chambres fédérales.

Nous sommes persuadés que le citoyen qui veut se donner la peine d'étudier la loi en toute objectivité, qui refusera d'obéir à la passion ou à l'esprit d'opposition à l'autorité, si funeste à notre régime démocratique, n'hésitera pas à voter *Oui*, dimanche prochain. A. V.

La baisse des salaires dans les banques

Les pourparlers qui ont eu lieu le 27 avril, à Zurich, entre six grandes banques suisses, d'une part, et une délégation de l'Association suisse des employés de banque, d'autre part, ont porté sur la proposition des grandes banques de réduire les traitements de 10 %, à dater du 1^{er} juillet 1935. Les grandes banques avaient d'abord choisi une autre date, mais elles y ont renoncé après avoir constaté qu'elles étaient liées avec les employés individuellement jusqu'au 30 juin.

Les représentants du personnel s'étaient montrés disposés en principe à recommander de nouveaux sacrifices à leurs membres, bien que la réduction du minimum des traitements, une réduction de 5 à 7 %, la suspension des augmentations de traitements et une nouvelle réduction des traitements échelonnée en 1933 aient déjà fait supporter aux divers employés de gros sacrifices.

Si, en conséquence, l'Association suisse des employés de banque demande d'ajourner dans la mesure du possible ces nouvelles mesures, qui feraient diminuer sensiblement le niveau de vie de chacun, on ne pourra lui reprocher de ne pas comprendre la situation des banques. L'Association s'est réservée de prendre tout autre mesure et a déjà demandé l'intervention du Conseil fédéral.

Les prochaines votations fédérales

L'assemblée du parti libéral de Bâle-Ville a décidé de laisser la liberté de vote en ce qui concerne le projet de loi sur la répartition du trafic.

L'AFFAIRE JACOB

A une question posée à ce sujet par la légation de Suisse à Berlin, l'Office allemand des affaires étrangères a répondu que la procédure ouverte contre Berthold-Jacob Salomon ne pouvait probablement pas être clôturée avant plusieurs mois.

Le Conseil d'Etat vaudois et l'initiative de crise

Dans son message traditionnel au Grand Conseil sur les affaires fédérales, le Conseil d'Etat vaudois traite, cette année, de l'initiative contre la crise.

Il en montre les faiblesses et les dangers et en conseille le rejet. Voici quelques-unes des considérations qu'il émet :

« Pour appliquer l'initiative de crise, la Confédération « pourra » faire appel aux cantons. Cette formule essentiellement élastique ne saurait cependant masquer la nature centralisatrice de l'organisation rêvée par les protagonistes de l'initiative. Le texte de cette dernière est parfaitement clair : c'est à la Confédération seule qu'échoit la tâche de réglementer et de domestiquer l'économie nationale, et les cantons sont privés de tout droit dans ce domaine. Ils auront, en revanche, une obligation : c'est de servir d'agents d'exécution si le pouvoir fédéral le juge bon. L'initiative ne se borne donc pas à ébranler dans ses bases mêmes l'organisation économique qui a fait pendant plusieurs décennies la prospérité du pays. En conférant au pouvoir central une compétence nouvelle et formidable, elle déplace complètement l'équilibre politique qui a permis à la Confédération et aux cantons de contribuer, chacun dans leur domaine, à l'administration du pays.

« L'initiative n'élimine pas seulement la liberté du commerce et de l'industrie et les cantons. Elle supprime aussi le contrôle populaire. Les prescriptions d'application seront édictées, en effet, définitivement par l'Assemblée fédérale. Ainsi, le peuple suisse serait privé du droit de référendum pour toutes les mesures de crise, autrement dit pour toutes les mesures de contrainte qui seules pourraient assurer l'exécution de l'initiative. Cette disposition n'est rien moins qu'un article conférant à l'Assemblée fédérale des pleins pouvoirs illimités en matière économique.

« Il reste maintenant à examiner comment la Confédération peut se procurer les ressources nécessaires à l'exécution du nouveau plan économique.

« L'initiative prévoit, au titre de ressources nouvelles, l'émission d'obligations à primes ou d'emprunts et les recettes courantes. Nous pouvons faire immédiatement abstraction de ces dernières, car le déficit important des comptes de la Confédération, auquel s'ajoute celui des Chemins de fer fédéraux, ne permet pas de disposer des recettes actuelles pour des buts nouveaux. Restent les emprunts avec ou sans primes. C'est, pour l'Etat, le moyen le plus facile de se procurer de l'argent, mais aussi le plus dangereux en temps de crise. Aussi la Confédération s'est-elle donnée pour tâche, depuis que la crise a réduit ses revenus et accru ses frais, de couvrir les déficits par des réductions de dépenses et par des recettes nouvelles, mais sans recourir à l'emprunt. C'est la seule politique que puisse suivre un Etat soucieux de son crédit. Ainsi, l'initiative ne peut-elle avoir, à cet égard, que des effets désastreux.

« En temps de crise, en effet, c'est-à-dire dans une période où la matière imposable diminue, l'Etat ne trouve pas facilement des prêteurs et il est obligé d'emprunter à des taux qui augmentent à la mesure de son endettement. Or, la crise ne pouvant se résoudre que par une réduction de ces taux, plus l'Etat s'endette et plus la fin de la crise apparaît lointaine. Ainsi s'expliquent les manifestations qui ont eu lieu récemment sur le marché financier et qui, pour une bonne partie, sont simplement les avant-coureurs de l'inquiétude causée par le prochain scrutin populaire sur l'initiative de crise. Si cette appréhension seule a des effets aussi fâcheux, on peut se rendre compte des conséquences qu'aurait l'adoption du projet, savoir la difficulté croissante pour l'Etat de trouver des prêteurs, la hausse du taux de l'intérêt, des emprunts publics entraînant celle des intérêts hypothécaires et des loyers, en un mot, non pas une atténuation, mais une aggravation de la crise, obligeant finalement l'Etat à renoncer à appliquer l'initiative ou à faire banqueroute. »

En résumé, l'initiative doit être repoussée :

« parce que, en substituant la tutelle de l'Etat à l'effort individuel, elle affaiblit les énergies sur lesquelles repose l'activité économique du pays et mène directement au collectivisme ;

« parce que, en supprimant la liberté du commerce et de l'industrie, elle prépare l'institution d'un régime de contrainte qui est contraire aux traditions et aux sentiments du peuple suisse ;

« parce que, en concentrant des pouvoirs immenses entre les mains de l'autorité fédérale, elle diminue de façon inacceptable l'autonomie des cantons ;

« parce que, en conférant à l'Assemblée fédérale le droit de prendre toutes mesures économiques, sans la réserve de la consultation populaire, elle porte atteinte à l'une des bases du droit public fédéral ;

« parce que, en prétendant instituer un régime purement temporaire, elle voile le but réel de ses inspirations ;

« parce que, en faisant des promesses fallacieuses, elle conduit irrémédiablement à la déception des masses ou à la faillite de l'Etat. »

L'UNION SUISSE DES PAYSANS

Hier, mardi, s'est tenue, à Berne, sous la présidence de M. Porchet, conseiller d'Etat à Lausanne, l'assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans, consacrée à l'initiative de crise ; 410 délégués ayant droit de voter représentaient 51 sections avec 387,253 membres.

Après l'expédition des affaires administratives, M. Minger, président de la Confédération, a prononcé un discours sur l'initiative de crise, qu'il considère comme une mesure vers la socialisation de l'Etat et qu'il rejette. Le rapporteur français, M. John Rochaix, conseiller national de Genève, a recommandé également le rejet, tandis que M. Schmid-Ammann, conseiller national de Schaffhouse, a exposé le point de vue des partisans de l'initiative.

Ont pris part à la discussion, notamment, les conseillers nationaux Gadiet et Müller (Grosshœchstetten), pour l'initiative ; M. Ast, conseiller national, et le professeur Laur, contre. Dix-neuf voix se sont prononcées en faveur d'une résolution présentée par M. Schmid-Ammann recommandant d'appuyer l'initiative.

L'assemblée des délégués, par toutes les autres voix, s'est prononcée en faveur d'une résolution présentée par le comité et qui rejette l'initiative. Toutefois, l'Union suisse des paysans, dans cette résolution, déclare que le rejet de l'initiative ne saurait être considéré comme une victoire remportée par les milieux qui entendent combattre la crise économique par une réduction générale des prix et des salaires. L'Union suisse des paysans demande que les autorités, indépendamment de l'initiative, continuent à soutenir les prix des produits agricoles et à favoriser leur adaptation aux frais de production, et qu'elles poursuivent l'œuvre de désendettement de l'agriculture et de réduction du taux d'intérêt. Plus on donnera d'assurances formelles à ce sujet, et d'autant mieux les agriculteurs seront disposés à rejeter l'initiative.

Ont été nommés membres du comité : M. Emile Seiler, de Bibern (Schaffhouse) ; M. Altherr-Scherer, de Speicher ; M. Julius Frey, de Binningen ; M. Emile Berlincourt, de Saint-Imier ; M. Armand Taillefert, de Cernier ; M. Charles Ducret, d'Essertines (Vaud) ; M. Maxime Quartenoud, conseiller d'Etat, de Fribourg ; M. Escher, de Brigue ; M. Schneider, de Degersheim (Saint-Gall) ; M. Albert Paschoud, de Corsy-sur-Conversion (Vaud).

RADIOPHONIE ET POLITIQUE

Comment la décision d'autoriser, pour le 1^{er} mai, la radiodiffusion des discours socialistes s'accorde-t-elle avec l'article 5 de l'acte de concession du 26 février 1934 ? Voici cet article :

« Ne sont pas admis : a) la réclame directe ou indirecte, payée ou gratuite... c) toute propagande des partis politiques ou confessionnels. »

D'autre part, l'ordonnance du Département fédéral des postes et des chemins de fer du 22 janvier 1935 sur les directives du service de radiodiffusion des nouvelles, contient, entre autres, ceci :

Art. 5. — Tous les manuscrits radiodiffusés doivent être déposés avant leur radiodiffusion, par écrit. L'émission doit être strictement conforme au manuscrit déposé. Les manuscrits sont conservés une année. »

Un conférence de M. Jaspar

M. Henri Jaspar, qui fut premier ministre, ministre des affaires étrangères et ministre des finances de Belgique, a fait, hier soir, mardi, à Berne, sous les auspices de la Société d'économie publique du canton de Berne, une conférence sur *La Belgique et la crise*. La salle du Grand Conseil était archicomble, et parmi les personnalités qui vinrent entendre le conférencier, on notait la présence de plusieurs membres du Conseil fédéral et de nombreux représentants du corps diplomatique.

M. Henri Jaspar fut présenté à l'assistance par le conseiller fédéral Motta. L'exposé de l'ancien premier ministre belge, qui brossa également un tableau de la situation mondiale et évoqua l'ensemble du problème découlant de la crise, fut accueilli par de longs applaudissements.

Cette conférence fut suivie d'une réception organisée à la Légation de Belgique.

Dans le Conseil d'Etat valaisan

Au gouvernement valaisan, le conseiller d'Etat Lorétan, chef du Département de l'instruction publique, vient d'être appelé à la présidence du gouvernement.

M. Pitteloud a été porté à la vice-présidence.

Assurance contre la grêle

Chaque année, nombreux sont les agriculteurs et les vigneronnes qui tardent de renouveler leur assurance ou qui ne s'assurent pas du tout. Par leur négligence ou par leur manque de prévoyance, ils doivent supporter eux-mêmes le dommage occasionné à leurs cultures par la grêle.

Il est pourtant facile de conclure une assurance auprès de la Société suisse d'assurance contre la grêle, à Zurich, association mutuelle, fondée en 1880, qui ne distribue ni dividendes ni tantièmes. La Confédération et les cantons facilitent l'assurance en accordant des subsides importants à la prime de chacun.

LES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX

Le personnel de la Confédération comprenait, au 31 mars, 62,808 fonctionnaires, employés et ouvriers, contre 63,033 au 31 décembre 1934, et 63,467 à fin mars 1934. Sur ce nombre, étaient au service de l'administration générale de la Confédération 32,631 personnes, et au service des Chemins de fer fédéraux, 30,177 (31 décembre 1934 : 32,893).

Nécrologie

M. l'abbé Alfred Schmid

A Delémont est décédé M. l'abbé Alfred Schmid, ancien curé d'Undervelier et de Vicques. M. l'abbé Alfred Schmid était âgé de 62 ans. Il avait fait une partie de ses études au collège et à l'université de Fribourg.

Depuis 1925, une maladie lente le réduisait à l'inaction.

TRIBUNAUX

Le procès des « Protocoles » de Sion

Hier, au tribunal de Berne, le président a donné la parole à l'expert Fleischhauer, d'Erfurt, choisi par les accusés. M. Fleischhauer a traité des différents points de l'exposé du professeur Baumgartner. Il a rendu hommage au talent de celui-ci, mais déclare n'avoir pas trouvé chez lui la bonne volonté indispensable. M. Fleischhauer a examiné en particulier ce qu'il appelle le cas de M. du Chayla, qui publia, en 1920, des articles sur la rencontre de Nilus, qui lui avait montré l'original des *Protocoles*, original portant sur la couverture une grosse tache d'encre, comme l'exemplaire que la princesse Radziwill dit avoir vu à Paris, entre les mains de Golowsky, le collaborateur du faussaire Ratchkowsky.

L'expert soupçonne le comte du Chayla d'avoir eu connaissance des articles publiés plusieurs années plus tôt par la princesse Radziwill sur la question des *Protocoles* et de les avoir utilisés pour ses propres articles. Il dénie toute valeur au témoignage du comte du Chayla et reproche au professeur Baumgartner de n'apporter aucune preuve à l'appui de sa thèse, si ce n'est le témoignage de du Chayla.

M. Fleischhauer affirme que le professeur Baumgartner a été induit en erreur par ses informateurs en ce qui concerne l'interprétation de certains passages du Talmud. Il s'efforce de démontrer que le Talmud, s'il ne commande pas directement aux juifs de tuer les chrétiens, du moins ne leur interdit pas absolument de le faire. L'expert remet ensuite au président un journal hébreu qui s'appelle *Le Moment* et qui, parlant des récents pourparlers des puissances européennes au sujet de la conclusion d'un pacte aérien, dit que l'auteur du projet de pacte, dirigé évidemment contre l'Allemagne, serait, non pas un diplomate, mais un journaliste juif correspondant de journaux anglais et américains, nommé Poljakof. (C'est le même journaliste qui a dénoncé, en son temps, les fameux plans de passage de l'armée allemande à travers la Suisse.) Ceci prouve, ajoute l'expert, l'influence des juifs sur la politique. Le pacte Kellogg, lui aussi, est un produit juif.

L'expert aborde un autre chapitre, celui d'une banque coloniale sioniste qui fut créée, dit-il, aux termes mêmes des statuts, pour des fins de corruption et pour les buts secrets du sionisme.

Maurice Joly, l'auteur des *Dialogues aux enfers entre Machiavel et Montesquieu*, était d'origine juive. Le Joly dont l'acte de baptême est au dossier n'est pas le Joly, auteur des *Dialogues*, qui était né en 1830. L'expert exhibe une photographie de Joly, qui ressemblerait à s'y méprendre à Karl Marx. Joly était aussi franc-maçon, membre de la Loge de Paris.

L'expert parle ensuite de l'aventurier Trébitsch Lincoln qui, de descendance juive, fut prêtre catholique, rabbin, puis mahométan. Il veut par là montrer la grande facilité d'adaptation des juifs. Joly, ajoute-t-il, fut un juif tout comme Trotzky, qui se présente partout comme Russe authentique.

L'expert Fleischhauer a expliqué le sens caché des *Dialogues aux enfers*. Pour lui, il ne s'agit nullement d'une attaque contre le gouvernement de Napoléon III. Joly aurait écrit ses *Dialogues* à la demande d'Adolphe Crémieux et de ses amis francs-maçons.

L'expert a donné lecture de longs textes, les a comparés et a conclu que le programme de la Ligue mondiale juive est identique au programme des *Protocoles*. Le dogme de l'héghémonie mondiale juive est profondément enraciné dans le peuple juif.

Ce ne sont pas les *Protocoles des Sages de Sion*, mais les *Dialogues aux enfers* qui contiennent les règles politiques du peuple juif, et c'est parce que l'auteur des *Protocoles* le savait qu'il a pris la brochure de Joly comme modèle.

Joly, de même que Gædsche, ont puisé, dit-il, à la même source pour écrire leurs livres. Cette source sera révélée en temps utile. Que les *Protocoles* soient copiés ou non, cela n'ôte rien à leur authenticité. Celle-ci est prouvée. Les prophéties qu'ils contiennent se sont réalisées.

Les juifs ont toujours cherché à en empêcher l'impression, à les faire confisquer, à en détourner l'attention du public. Pourquoi tous ces efforts, si les *Protocoles* sont faux ? La vérité est qu'ils traduisent bien le véritable esprit et les véritables buts secrets des juifs.

L'expert dit que les *Etudiants de la Bible* sont une institution juive.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Bagarre politique

Au cours d'une bagarre qui s'est produite à une réunion électorale à Bagnolet, près Paris, un agent de police en civil a été blessé d'une balle au front. Il est décédé à l'hôpital.

Le feu à bord

Dans le port de Glasgow (Angleterre), le nouveau vapeur *Marwarri* qui devait être lancé hier, mardi, a été à peu près détruit par un incendie. Le feu a pris pendant la nuit, pour des causes encore inconnues, dans un des magasins et s'étendit rapidement à la plus grande partie du navire. Ce n'est que vers le matin qu'on parvint à circonscrire l'incendie. Les dommages sont très importants.

Incendies

A Rheydt (Prusse rhénane), hier mardi, un incendie a détruit une des plus grandes salles de concert de la ville, située dans le parc municipal.

Le feu a éclaté hier, mardi, dans une filature de coton d'Augsbourg occupant au total 600 ouvriers. La lutte contre le sinistre, dont la cause est encore indéterminée, s'avéra très difficile.

Un avion dans la mer

A Carthagène (Espagne), hier mardi, un avion américain effectuait des essais devant la commission navale de l'aviation, quand, pour une cause inconnue, l'avion prit feu et tomba à la mer. L'équipage, composé d'un lieutenant de vaisseau et d'un commandant, a été tué.

Collision d'automobiles

Deux automobiles sont entrées en collision hier, mardi, près de Montereau (Yonne). Deux des personnes qui se trouvaient dans les voitures sont mortes sur le coup. Deux autres ont succombé peu après à l'hôpital où elles avaient été transportées.

Inondation dans une mine anglaise

Les parties basses de la mine Darr Higgin's et Woodhall, à Calderbank (Lamarks), ont été brusquement inondées hier matin, mardi. Deux mineurs ont été noyés, douze ont échappé à la mort grâce à une fuite rapide.

L'enlèvement de Chaumont

Le commissaire de police de Chaumont a décidé d'interroger à nouveau les ouvriers qui travaillaient dans la cour d'où la petite Nicole Marescot fut enlevée. Il a été procédé hier, mardi, à divers sondages dans des puits et citernes du quartier, mais sans résultat.

Explosion d'un obus

Un accident qui a causé la mort de quatre ouvriers s'est produit hier, mardi, à l'école française de pyrotechnie de Bourges, dans une casemate, où deux ouvriers venaient de réparer un obus de gros calibre. Ils avaient réarmé l'engin lorsque, pour une cause indéterminée, celui-ci fit explosion. Les deux ouvriers furent littéralement déchiquetés, ainsi que deux autres camarades qui, à une vingtaine de mètres plus loin, apportaient eux-mêmes un obus de gros calibre, un 320.

La détonation fut si violente que l'abri fut complètement détruit, mais, grâce aux précautions prises, un accident plus grave a pu être évité.

Une enquête est ouverte par l'autorité militaire.

Automobile écrasée par un train

Près d'Essen (Prusse rhénane), une automobile a brisé les barrières d'un passage à niveau fermé et a pénétré sur la voie ferrée au moment où arrivait un train. La voiture fut atteinte par la locomotive et complètement détruite. Les deux automobilistes ont été tués sur le coup.

Chute d'un avion français

Hier mardi, un avion militaire, dans lequel avaient pris place un sous-officier et un capitaine de réserve, s'est écrasé sur le sol non loin de l'aérodrome d'Orly, près de Paris. Le sous-officier a réussi à se jeter en parachute et a touché terre sain et sauf, tandis que le capitaine tomba avec l'appareil et a été tué sur le coup.

CINEMA

Le congrès international du film

A la séance de clôture du Congrès international du film, M. Gæbbels, ministre du Reich, a salué et remercié les congressistes du travail accompli, au nom du gouvernement allemand. Après avoir tracé un tableau de la situation de l'Allemagne et du monde, le ministre a déclaré que le devoir essentiel de l'art était d'unir à nouveau ce qu'avaient désuni la politique et l'économie. L'art prépare aux peuples un terrain solide, sur lequel ils se retrouvent et se tendent la main, au delà des brouilles d'intérêts.

CALENDRIER

Jeudi 2 mai

Saint ATHANASE, évêque et docteur de l'Eglise

Saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, dut à sa foi intrépide, à sa vertu, à son génie, d'être le grand persécuté des ariens qui le firent déposer de son siège et exiler quatre fois de sa ville épiscopale. († 373.)

L'opinion anglaise contre l'Allemagne

Londres, 1^{er} mai.

Parlant à Brombey, M. Lansbury, chef de l'opposition travailliste, a déclaré :

« Personne ne peut prendre la défense de l'Allemagne aujourd'hui. Les gouvernements se rejettent les responsabilités les uns aux autres. Il ne fait pas de doute que l'Allemagne a violé le traité de Versailles. Elle a pratiquement annulé toutes ses dispositions. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que quelqu'un ait pu ravitailler l'Allemagne en nickel, en cuivre, en étain et en fournitures telles que des pièces de moteurs d'avion. Il est étrange que les gouvernements n'aient pas deviné que des exportations de cette nature se dirigeaient vers l'Allemagne. »

M. Lansbury a défini ensuite la politique travailliste, dans l'état actuel de l'Europe :

« Cette politique, a-t-il dit, est claire. Nous estimons que le temps est passé des politiques purement nationalistes. Notre point de vue doit être international. Nous ne pouvons rester seuls. Il n'y a pas de sécurité dans les vieilles alliances. Le traité de Locarno n'est qu'une partie d'un règlement général. Le Covenant doit être renforcé par ceux qui veulent rester fidèles à la sécurité collective. Nous devons mettre notre confiance dans une police internationale. La méthode qui a su maintenir l'ordre en Sarre doit servir à le maintenir à travers toute l'Europe. »

La guerre religieuse dans le Reich

Bâle, 30 avril.

Le *Basler Volksblatt* annonce que les curés de Weil sur le Rhin et d'Inzlingen, deux localités à proximité de la frontière suisse, ont été suspendus de leurs fonctions et emmenés par des agents.

Les enlèvements hitlériens

Prague, 30 avril.

L'agence Ceteka communique ce qui suit : L'enquête sur l'enlèvement par la force d'un émigrant allemand à la gare-frontière d'Eisenstein, dans la Forêt de Bohême, a établi que des membres de la police secrète d'Etat et un gendarme bavarois ont pénétré sur le territoire tchécoslovaque, où ils se sont emparés de leur victime par la force.

Une autre preuve en est donnée par la photographie des traces de la lutte qui s'est déroulée de ce côté du poteau-frontière, à quatre mètres de la frontière, en territoire tchéco-slovaque.

On pense que l'émigrant est Joseph Lampesberger, ancien membre du parti socialiste d'Allemagne, né en Bavière.

Lampesberger reçut, le 26 avril, à Lindenhau, près d'Eger, un télégramme l'invitant à se rendre à Neuern, dans la Forêt de Bohême. Il se rendit à Neuern, puis, après avoir visité un ami, il alla à Eisenstein, d'où il fut enlevé par force.

Des avions italiens font atterrir un avion allemand

Milan, 1^{er} mai.

Une véritable bataille aérienne entre six avions de chasse italiens et un avion allemand, qui survolait la région milanaise, a eu lieu hier après midi, mardi. Obligé d'atterrir par ses adversaires, le pilote de l'avion intrus a été arrêté.

La rencontre a eu lieu au-dessus de la base aérienne de Sesto-Calende, au nord de Milan, qui constitue la clef de voûte de la défense aérienne de l'Italie du nord. L'appareil allemand avait déjà été observé à plusieurs reprises, survolant les installations de Sesto-Calende, et des ordres avaient été donnés aux escadrilles de chasse canonnées dans cette base aérienne pour l'attaquer et pour l'obliger à atterrir dans le cas où il renouvelerait ses incursions.

Dès que l'appareil étranger fut en vue, six rapides monoplans de chasse foncèrent sur lui et, grâce à d'habiles et périlleuses manœuvres, réussirent à l'obliger à atterrir.

Le pilote, bien qu'habillé en civil, est supposé être un officier du service d'espionnage allemand. Deux appareils de prises de vues aériennes et quatre rouleaux de films ont été trouvés dans la carlingue et confisqués.

LES AFFAIRES DE MEMEL

Kaunas, 30 avril.

M. Bruvelaitis, président du directoire de Klaipeda (Memel), a adressé au doyen de la Chambre une lettre dans laquelle il prie le doyen de jouer le rôle de médiateur entre lui et les partis, en vue d'élargir les bases politiques sur lesquelles s'appuie le directoire. M. Bruvelaitis, sur les cinq sièges que compte le directoire de Memel, en réserverait trois aux partis agrariens et populaires.

La défense de la frontière française

Metz, 1^{er} mai.

Afin d'assurer la police de l'air dans la région frontière, en raison de la fréquence du survol des fortifications par des avions allemands, une escadrille de chasse vient d'être installée à Thionville. Durant le jour, un appareil devra tenir l'air en permanence.

Le pacte franco-soviétique

Paris, 30 avril.

Les ministres se sont réunis en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Lebrun.

Le ministre des affaires étrangères a mis au courant le conseil de l'état des négociations avec l'Union soviétique.

Le ministre de l'air a fait ratifier des promotions et des nominations dans l'armée de l'air.

Le général Hering est nommé membre du conseil supérieur de la guerre et gouverneur général de la place de Strasbourg.

Le général Corap, commandant la division d'Alger, est nommé commandant supérieur des troupes au Maroc.

Le *Journal des Débats* dit que le conseil des ministres a consacré la majorité de sa réunion à la question du pacte d'assistance mutuelle franco-russe, et tout spécialement à l'exposé que M. Laval a fait des négociations en cours. Une longue discussion s'est engagée, au cours de laquelle un certain nombre de ministres n'ont pas caché leur hostilité au texte sur lequel M. Laval s'était mis d'accord avec M. Potemkine. Aussi, il a été décidé que de nouvelles modifications seraient apportées au projet de pacte. M. Laval, aidé de ses collaborateurs, a modifié le projet dans le sens demandé par le Conseil et a prié M. Potemkine de venir au Quai d'Orsay, après le déjeuner, pour prendre connaissance du nouveau projet de pacte.

Paris, 30 avril.

L'entretien que M. Potemkine a eu avec M. Laval s'est prolongé pendant près d'une heure.

L'ambassadeur va se mettre immédiatement en rapport avec le gouvernement de Moscou. Après que celui-ci aura fait connaître son point de vue, la négociation reprendra.

L'impression générale reste optimiste et l'on peut croire qu'un nouveau pas ne tardera guère à être franchi.

Paris, 1^{er} mai.

Selon les milieux diplomatiques, le texte de pacte franco-soviétique n'a subi aucune modification.

Si l'accord se réalise cette semaine, le départ de M. Laval pour Moscou pourrait avoir lieu mardi ou mercredi de la semaine prochaine.

LES FONCTIONNAIRES COLONIAUX FRANÇAIS

Paris, 30 avril.

Sur la proposition de M. Louis Rollin, ministre des colonies, M. Peyrouton a été nommé gouverneur général des colonies, en remplacement de M. Renard, et maintenu en service détaché dans ses fonctions de résident général à Tunis.

M. Reste, gouverneur de la Côte d'Ivoire, a été nommé gouverneur général de l'Afrique équatoriale française.

Stavisky et Cie

Paris, 30 avril.

La Chambre des mises en accusation vient de statuer sur les huit demandes de mise en liberté provisoire qui avaient été déposées par des inculpés impliqués dans les affaires Stavisky. Les demandes de l'avocat Guiboud-Ribaud, de Pierre Darius et de Mme Arlette Simon, veuve Stavisky, ont été accueillies. Celles de Garat, Guébin, Dubarry, Digoin et Hayotte ont été rejetées.

L'arrêt de la Chambre des mises en accusation donne notamment comme motifs que rien dans le cas de Guiboud-Ribaud, de Darius et d'Arlette Simon n'empêche que soient appliquées à ces inculpés les dispositions de l'article 113 du code d'instruction criminelle et que, en conséquence, ils ont droit à la liberté provisoire, s'ils ne sont pas détenus pour autre chose.

La loterie nationale française

Paris, 1^{er} mai.

Voici les résultats de la loterie nationale française, en ce qui concerne la 5^{me} tranche, dont le tirage a eu lieu hier soir, mardi :

Tous les billets se terminant par 5 sont remboursés par 100 fr. ; 41, 1000 fr. ; 279, 10,000 fr. ; 9216, 25,000 fr. ; 4364, 25,000 fr. ; 7947, 50,000 fr. ; 1039, 100,000 fr.

Le billet portant le numéro : 668.758 gagne 500,000 fr. ; 023.708, 500,000 fr. ; 436.004, 500,000 fr. ; 058.810, 500,000 fr. ; 226.556, 500,000 fr. ; 120.102, un million ; 622.642, un million ; 862.701, un million ; 690.263, un million ; 191.507, un million ; 394.301, 2,500,000 fr.

Complot contre un général espagnol

Barcelone, 30 avril.

Dans l'hôtel où loge le général Lopez-Ochoa, quatre révolutionnaires qui se proposaient, paraît-il, d'attenter à la vie du général, ont été arrêtés.

Le général Lopez-Ochoa avait été chargé par le gouvernement espagnol de réprimer le mouvement séditionnel d'Asturie au mois d'octobre dernier.

Des propos malencontreux d'officiers américains

New-York, 1^{er} mai.

Dans un message aux commissions militaires de la Chambre, M. Roosevelt a averti la commission qu'il exercerait son autorité de commandant en chef de l'armée et de la marine, s'il est nécessaire, pour arrêter la publication de déclarations d'officiers désobligeantes pour les autres nations.

Plusieurs officiers, notamment le général Kilbourne, chef d'état-major adjoint, ont, en effet, recommandé la création d'une base aérienne près du Canada et la saisie des possessions françaises et anglaises. Ces propos ne représentent nullement la pensée du gouvernement ni celle du commandant en chef de la force armée américaine, c'est-à-dire du président lui-même.

Washington, 1^{er} mai.

Le secrétaire du Département de la guerre a donné l'assurance à M. Roosevelt que les déclarations de certains officiers de la commission militaire de la Chambre, concernant la saisie éventuelle, en cas de guerre, des possessions françaises et anglaises et la création d'une base aérienne près du Canada, ont reflété l'opinion personnelle de ces officiers, mais nullement celle du Département de la guerre, qui n'en a pas eu connaissance.

Un Autrichien naturalisé Anglais disparu en Allemagne

Londres, 30 avril.

Les services compétents du Foreign Office s'efforcent d'élucider le cas de M. Robert Rohm, sujet autrichien ayant demandé la naturalisation anglaise et résidant habituellement à Londres, disparu au cours d'un voyage en Allemagne avec un groupe de médecins anglais.

C'est sur les instances de l'épouse du disparu que le ministère des affaires étrangères s'est mis en rapport avec l'ambassade britannique à Berlin pour éclaircir l'affaire.

Mme Rohm, qui est sans nouvelles de son mari depuis le 24 avril, a précisé que celui-ci était l'agent à Londres de la Fédération des villes d'eaux d'Allemagne et n'avait jamais exercé d'activité politique quelconque.

LA GUERRE CIVILE EN CHINE

Hanoi, 30 avril.

Les troupes communistes sont entrées au Yunnan et se trouvent légèrement à l'ouest de Kiutsung. Talonnées par les troupes de Nankin, elles font route vers l'ouest. Leur avant-garde était le 28 au soir à 60 kilomètres à l'ouest de Yunnanfou.

Les troupes yunnanaises, après avoir arrêté l'avance des rouges sur la voie ferrée, se déplacent également vers l'ouest, couvrant Yunnanfou vers le nord et tentent de devancer leurs adversaires pour leur couper la route vers Szétschouan.

Changhai, 1^{er} mai.

Le journal *Kouonin* annonce de nouvelles victoires gouvernementales sur les communistes, au nord de Szétschouan.

Selon les *Central News*, le frère de Maotsetung, l'un des trois grands chefs communistes chinois, a été tué.

LES ULTRANATIONALISTES NIPPONS

Tokio, 1^{er} mai.

L'enquête au sujet des incidents qui se sont produits en décembre dernier devant la maison du prince Saionji, au cours desquels plusieurs personnes tentèrent de pénétrer de force dans la maison, a fait constater l'existence d'une organisation nationaliste ayant un caractère religieux. L'organisation, qui comptait neuf personnes au-dessous de 18 ans et seulement deux au-dessus de 30 ans, s'était donné pour tâche d'assassiner le prince Saionji et plusieurs personnalités politiques et économiques. Les conjurés ne disposaient que d'armes tranchantes.

Plusieurs tentatives de meurtre ont été faites contre des chefs de partis, mais toutes ont échoué.

Sept membres de cette organisation sont inculpés de tentative de meurtre.

Nouvelles diverses

De nouvelles gares-frontière de dédouanement seront constituées par l'Allemagne, dans la Sarre, à Ueberhern, Hanweiler et Kerprich-Hemmersdorf, à la frontière franco-sarroise.

Le général français Weygand est arrivé hier soir, mardi, à Bruxelles ; il a été reçu par l'ambassadeur de France.

Le Conseil des ministres espagnols a décidé de dénoncer le traité de commerce franco-espagnol du 5 mars 1934.

Au moment de l'introduction du monopole du pétrole au Mandchoukouo (Etat mandchou), la « Standard Oil Co » de New-York a l'intention de suspendre son activité à Moukden et de concentrer ses affaires à Daïren.

On mande de Bombay que de brusques variations de prix caractérisent le marché local de l'argent ; l'or est en baisse.

On croit savoir que les élections grecques seraient ajournées au 2 juin.

La loi martiale sera abrogée par le gouvernement grec, lundi prochain, 6 mai.

ATTENTAT A VIENNE

Vienne, 1^{er} mai.

Un attentat s'est produit hier mardi. Près du poste de police du 20^{me} district, une bombe a fait explosion, blessant grièvement un passant, haut fonctionnaire ministériel.

On ne possède aucun indice sur les auteurs de l'attentat, de sorte qu'il ne peut être fixé par quel parti il a été perpétré.

Plus d'assemblées en Autriche

Vienne, 1^{er} mai.

Une proclamation officielle interdit toute assemblée sur tout le territoire autrichien. Le décret dit que, jusqu'à nouvel ordre, seuls le Front patriotique et ses organisations locales pourront tenir des assemblées. Toutes les autres assemblées sont interdites, excepté celles qui poursuivent des buts artistiques ou économiques.

L'armée autrichienne se reconstitue

Vienne, 1^{er} mai.

L'organe chrétien-social *Neuigkeits Weltblatt* communique que des régiments d'artillerie lourde seraient prochainement levés en vue de la reconstitution de l'armée. Les groupes d'artillerie existant actuellement seront transformés en régiments d'artillerie légère.

LE 1^{er} MAI A VARSOVIE

Varsovie, 1^{er} mai.

En prévision du 1^{er} mai, de nombreuses arrestations et perquisitions ont été opérées ces temps derniers dans les milieux communistes de Pologne.

A Varsovie, comme chaque année, la police et la garnison sont consignées. Six grands cortèges de diverses organisations ouvrières ont été autorisés. La vente de l'alcool est interdite.

LA GRÈVE CHEZ CHEVROLET

Détroit, 1^{er} mai.

La grève des 2000 ouvriers des usines Chevrolet, à Toledo, s'est étendue aux ateliers de carrosserie et d'assemblage de la même compagnie à Cleveland et à Cincinnati, qui comptent respectivement 9000 et 2000 ouvriers.

A DANTZIG

Dantzig, 30 avril.

La Diète dantzigoise, récemment renouvelée, dans sa séance d'ouverture de mardi, a exprimé, par 43 voix contre 26 et une abstention, sa confiance au gouvernement nationaliste-social.

La composition de ce dernier ne subit aucun changement. L'actuel président de la Diète a été réélu à une grande majorité.

Varsovie, 1^{er} mai.

La réorganisation des troupes d'assaut sur le territoire dantzigois est achevée. Les diverses organisations nationalistes-sociales de la ville libre formeront la brigade 6. Cette brigade comprend six régiments, composés de 12 à 19 compagnies avec les formations auxiliaires. Elle est complétée par des troupes indépendantes, dont 7 compagnies de landwehr (milice dantzigoise, correspondant à la Reichswehr), un groupe de marins, comprenant deux compagnies, et une section sanitaire.

Echos de partout

Le yacht de George V

Le peuple anglais a une grande affection pour son vieux roi. Il désirait lui offrir un cadeau important à l'occasion des noces d'argent de son règne, qui seront célébrées au mois de mai.

Sachant à quel point George V est marin dans l'âme, il avait été décidé, dans des comités secrets, qu'on lui offrirait par souscription nationale un yacht digne de lui.

Des plans avaient déjà été établis lorsqu'il fallut bien prévenir le souverain pour obtenir son autorisation.

George V écouta fort attentivement les promoteurs de l'idée :

— Oui, un yacht ! prononça-t-il. Rien au monde n'est plus beau. J'ai toujours aimé infiniment les yachts. Vous me dites que vous réunirez facilement deux millions et demi pour m'offrir ce cadeau. Je vous en remercie. Mais je vous demande de distribuer plutôt cette somme aux chômeurs de notre pays. Je ne saurais me promener sur un yacht tant qu'il y aura des sans-travail en Angleterre.

Mot de la fin

— On vient d'inventer un appareil de télé-vision...

— Oh ! vous verrez que les diplomates à courte vue ne l'achèteront pas.

Pour la langue française

« Ces jolies fleurs blanches, c'est l'épine noire, qui donnera la bolosse. »

La bolosse, dans une partie du canton de Fribourg, la belosse, dans le reste de la Suisse romande, la beloce et la blosse, dans plusieurs provinces de France, s'appelle, en français, la prunelle ; l'arbuste qui la porte, vulgairement appelé épine noire, à cause de la couleur foncée de son écorce, s'appelle le prunellier.

FRIBOURG

Au banquet des carabiniers de Saint-Aubin

On nous écrit :

C'est dimanche passé qu'a eu lieu le traditionnel banquet de la Société des carabiniers de Saint-Aubin.

Plus de 250 convives étaient réunis pour la circonstance dans la nouvelle salle, décorée avec goût, de l'hôtel de ville de ce riant village aux habitations cossues et dont la population tient à conserver jalousement intactes les coutumes que nous ont léguées nos pères et qui font encore aujourd'hui sa fierté.

Cette réunion, présidée par M. Etienne Collaud, chef de section, fut des plus réussies. Après avoir évoqué la mémoire des disparus et invité l'assistance à se lever en leur honneur, M. Collaud salua les invités présents et leur souhaita la bienvenue. Il donna ensuite lecture des lettres et télégrammes émanant de nombreuses personnalités empêchées de participer à la fête et en particulier de M. Buchs, président du Conseil d'Etat; M. Kälin, président du tribunal; M. Duruz, préfet de la Broye; M. Renevey, préfet de la Sarine; M. Reichlen, président du tribunal; M. Carrard, chef de réseau; M. Collaud, chef de service.

Les fonctions de major de table furent confiées à M. Jules Collaud, directeur de notre école cantonale d'agriculture de Grangeneuve, qui s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de compétence.

La série des discours fut ouverte par M. le conseiller d'Etat Quartenoud qui tint à exprimer tout le plaisir que lui avait procuré l'invitation à participer à cette belle manifestation. Après avoir rappelé les liens qui l'unissent à notre chère Broye, il adressa des félicitations particulières à la vaillante population du grand village de Saint-Aubin qui vient de l'accueillir dans un magnifique décor printanier, au milieu des frondaisons verdâtres de ses pruniers en fleurs. Il se sent heureux et reconforté au milieu de cette fête villageoise à laquelle participe la population tout entière et qui constitue une touchante expression de confiance et de patriotisme au milieu des temps troublés que nous traversons.

Parlant de la crise, M. Quartenoud stigmatisa les mauvais bergers qui cherchent à semer la panique dans nos populations en faisant de la situation actuelle un tableau beaucoup plus sombre qu'il ne l'est en réalité. Adversaire implacable de la centralisation à outrance et de l'étatisme, M. Quartenoud sera le défenseur ardent de nos patries cantonales qu'il veut conserver fortes. C'est par l'union de celles-ci qu'on arrivera à faire quelque chose de bien.

M. le chanoine von der Weid, capitaine aumônier du 7^{me} régiment, remercia chaleureusement les carabiniers pour l'aimable invitation qu'ils lui ont adressée et à laquelle il s'est empressé de donner suite. Il s'est dit heureux toujours de venir au milieu des Saint-Aubinois dont le patriotisme est toujours si vivant et qui en ont donné une marque tangible lors de la votation du 24 février.

M. le conseiller national Chassot a exprimé sa joie d'être au milieu de ses chers concitoyens de la Basse-Broye. M. Chassot les a mis en garde contre l'initiative de crise et a fait ressortir avec beaucoup d'à-propos les conséquences désastreuses que son adoption entraînerait pour notre pays. Nul doute que Saint-Aubin comme toujours saura faire son devoir et restera une des forteresses du patriotisme.

Le roi du tir fut ensuite proclamé en la personne de M. Paul Dessibourg, qui a obtenu le beau résultat de 82 points et qui fut longuement applaudi.

M. le colonel Marro apporta son salut aux soldats du bataillon 16 et les félicita de conserver intactes les vertus qui ont fait la gloire des vieux carabiniers.

M. Bise, président de la Fédération des sociétés de tir de la Broye, remercia, au nom du comité de district, les carabiniers de Saint-Aubin pour la généreuse collaboration qu'ils ont apportée à l'occasion du Tir fédéral de Fribourg.

M. Noël, licencié en droit, de Fribourg, souligna le devoir de maintenir les traditions. La carabine est le symbole de nos libertés. Les carabiniers sauront le 2 juin montrer que les fils sont dignes des pères.

Prirent également la parole MM. Perrin, député à Corcelles, et Thévoz, président du conseil communal de Missy, qui exprimèrent les sentiments de franche cordialité et de bonne entente qui président aux relations existantes entre les populations des communes vaudoises et fribourgeoises.

M. Despond, de Bulle, apporta le salut de la Gruyère. Puis, M. Paul Dessibourg, député à Estavayer-le-Lac, un enfant de Saint-Aubin, parla du culte de la famille et de son importance comme cellule de la société.

Enfin, M. le syndic Collaud, en termes délicats, se fit un devoir de présenter sa commune à M. le conseiller d'Etat Quartenoud. Il dit sa fierté d'être à la tête d'une localité qui est dotée d'une société aussi belle. La belle salle qu'elle vient d'édifier est une manifestation de sa vitalité qu'il souhaite toujours plus prospère.

La longue série des discours fut agréablement entrecoupée par les excellentes productions de la fanfare et de la société de chant de la localité, la première sous la direction de M. Déglise et la seconde sous celle de M. Carrel, instituteur. De justes félicitations furent adressées à l'hôtelier, M. Jules Dessibourg, pour le succulent banquet servi.

Une soirée familière termina cette agréable journée qui laissera un souvenir lumineux dans le cœur des participants.

Conseil d'Etat

Séances des 26 et 30 avril

Le Conseil nommé : MM. François Cräusaz, à Auberanges, et André Bovet, audit lieu, inspecteur et inspecteur suppléant du bétail;

— Félix Bächler, instituteur à Ueberstorf, maître à l'école régionale audit lieu.

— Il accorde à M. Maurice Wæber, fils de Meinrad-Jacob, à Fribourg, une patente de licencié en droit l'autorisant à pratiquer devant les tribunaux inférieurs, sous la direction et la responsabilité de M. Bernard Devevey, avocat, à Fribourg.

— Il modifie certaines dispositions relatives à la police du commerce.

— Il désigne le Tribunal cantonal comme juge de sursis, de faillite et comme autorité de concordat en matière bancaire.

— Il autorise les communes de Farvagny-le-Grand et Gruyères à contracter un emprunt, les communes d'Alterswil, Corpataux et Zumholz, et les paroisses de Corpataux, Cressier-sur-Morat et Seiry à lever des impôts; celle de Broc à restaurer l'église paroissiale et à contracter un emprunt; celle de Chevrières à vendre des immeubles; la commune de Siviriez à limiter les charges pour véhicules circulant sur la route communale tendant de l'église à la gare.

— Il approuve les nouveaux statuts des sociétés de laiterie de Galmiz et des Sciernes.

— Il délivre à M^{lle} Lina Schumacher, à Meyriez, une patente de sage-femme.

Fête cantonale de gymnastique artistique

En 1925, il s'est créé, à Fribourg, une association cantonale de gymnastique artistique dans le dessein de favoriser le développement et le perfectionnement de cette belle gymnastique dans notre canton. Ce groupe fêtera, cette année, le dixième anniversaire de sa fondation en organisant un concours qui a été fixé au dimanche 4 août, aux Grand'places.

Dès le début, cette association de gymnastique artistique a fait preuve d'une belle vitalité. Aujourd'hui, elle a à son actif de nombreux et brillants succès, grâce à l'organisation périodique de cours et de séances d'entraînement, ainsi que de concours, ou autrement appelés journées cantonales. Durant la première décennie, il s'est organisé sous ses auspices quatre de ces journées (Fribourg, Morat, Bulle, Estavayer) qui chaque fois ont provoqué de nouvelles et puissantes impulsions. La manifestation du dixième anniversaire constituera donc la cinquième de ce genre. Comme ses précédentes, elle comportera diverses catégories la rendant accessible à tous les gymnastes, débutants et avancés. En outre, de nombreux concurrents des cantons voisins se joindront aux gymnastes fribourgeois, car les associations genevoise, neuchâteloise, valaisanne et vaudoise seront l'objet, par esprit de réciprocité, d'une cordiale invitation.

Paroisse réformée de Fribourg

La paroisse réformée, déjà douloureusement frappée l'année dernière par le décès de M. le professeur Benninger et de M. Helfer, l'est actuellement par le départ de son premier pasteur, M. Loosli, qui quitte ces jours-ci notre ville pour aller occuper un poste de pasteur à Berthoud. Il a fait ses adieux à ses paroissiens, au culte de dimanche dernier. M. Enz, président du conseil paroissial, et M. le pasteur Rivier, se sont faits les interprètes du vif regret que cause ce départ.

M. Loosli a donné des leçons de religion aux élèves du collège Saint-Michel, de l'Ecole secondaire des jeunes filles et de l'Ecole normale d'Hauterive. Il a prêté son concours aux semaines rurales de Grangeneuve et de Sainte-Agnès. Il a siégé comme représentant de l'Etat dans la commission de l'Ecole réformée. Il a joué un rôle important au sein du comité directeur de l'hôpital Daler.

Une tentative de cambriolage

Dans la nuit de lundi à hier, mardi, une nouvelle tentative de cambriolage a été commise, cette fois au magasin de musique de M. Léon Vonderweid, à la rue de Lausanne. Dans la vitrine étaient exposés un billet de banque de vingt francs et deux pièces de deux francs, représentant la mensualité suffisant à l'achat d'un récepteur de radio. Le voleur découpa un carré dans la vitrine, à l'aide d'un diamant, avec l'intention de passer la main dans le trou. Il n'y réussit pas, ayant été probablement dérangé. La police enquête sur cette tentative, qui a dû être commise vers 2 heures du matin.

Sans-filistes fribourgeois

Les membres de la section cantonale fribourgeoise de la Société romande de radiodiffusion sont informés que leur assemblée statutaire annuelle aura lieu vendredi, 3 mai, à 20 h. 15, à la Brasserie viennoise (salle du 1^{er} étage). Vu l'importance des tractanda, le comité compte sur une nombreuse participation des sociétaires.

Un grand incendie dans la Broye

Le feu a éclaté ce matin mercredi, vers 1 h., à Aumont, dans un grand bâtiment divisé en trois parties et appartenant à trois propriétaires, soit une boulangerie, appartenant à M. Fernand Thierrin, un atelier de charbon avec habitation, appartenant à M^{me} Anna Volery et une ferme, propriété de M. Paul Volery, fils de Fortuné. Bientôt les flammes s'élevèrent à une grande hauteur et réveillèrent les habitants du village, qui mirent en œuvre leur pompe et qui appelèrent les pompiers de Nuvilly et d'Estavayer-le-Lac. Les familles qui habitaient le bâtiment ne purent se sauver qu'à grand-peine. Le mobilier resta dans les flammes, ainsi que plusieurs porcs et des poules.

Le feu fit rapidement son œuvre de destruction, les pompiers devant se borner à protéger les maisons voisines.

On ignore les causes de l'incendie. La préfecture de la Broye a ouvert une enquête.

Caisse-maladie « L'Avenir »

La caisse-maladie *L'Avenir*, qui, comme la *Liberté* l'a déjà signalé, compte actuellement 2348 membres, contre 2135 au début de 1934, a eu dimanche sa réunion annuelle à Fribourg. Le matin, à 8 h. 1/2, suivant une pieuse coutume, de nombreux membres ont assisté à la messe célébrée par M. l'abbé Dr André Savoy, dans l'église des R. Pères Cordeliers, à l'intention des sociétaires défunts. Puis ce fut l'assemblée générale dans la grande salle de l'hôtel du Cygne. Les débats furent dirigés avec une grande distinction par M. le député Dubey, qui préside aux destinées de la société depuis quelques années.

Après la lecture de l'intéressant procès-verbal rédigé par M. Louis Bovey, secrétaire, retenu par la maladie, et lu par M. Adolphe Remy, M. le président Dubey a remercié M. Quartenoud, conseiller d'Etat, qui a voulu marquer sa sympathie à l'égard d'une caisse dont il est membre. La société a été particulièrement heureuse de son entrée au Conseil d'Etat, où il pourra faire valoir son sens social et l'esprit charitable dont il a donné de nombreuses preuves.

M. Dubey présenta ensuite le rapport du comité, qui montre, d'une manière claire et précise, les progrès de *L'Avenir*, qui jouit de la sympathie de la population fribourgeoise. Il releva notamment les adhésions de plusieurs grands établissements et se réjouit de la confiance qui règne entre le comité et les membres de la caisse.

Le président eut une pieuse pensée pour les disparus, que l'assemblée a honorés en se levant. Ce furent ensuite des paroles d'espoir dans les progrès constants de la société.

Le rapport plein de cœur de M. le député Dubey fut vivement applaudi.

M. Quartenoud, conseiller d'Etat, avec l'éloquence qu'on lui connaît, félicita *L'Avenir* d'avoir si bien su développer l'idéal mutualiste et d'avoir déjà accompli de si grands bienfaits dans le domaine de l'assurance-maladie. Il montra ce que peuvent faire ensemble des hommes animés d'égale bonne volonté et pénétrés d'esprit chrétien et assura *L'Avenir* de sa constante sympathie.

M. Quartenoud fut salué par de longs applaudissements.

M. Butty, un caissier que *L'Avenir* s'enorgueillit de posséder, donna de précieuses indications sur les catégories de maladies et sur les frais qu'ils entraînent pour la caisse. Il recommanda la plus stricte économie dans les soins, pour que la caisse puisse toujours voir l'avenir avec confiance. Les premiers mois de 1935 ont produit de fortes dépenses; il s'agit que chaque membre fasse preuve de l'esprit mutualiste le plus élevé.

M. Jules Schoenenweid, au nom des vérificateurs des comptes, proposa l'adoption des comptes avec remerciements au caissier.

M. Laurent Bersier annonça son intention de se retirer du comité et proposa, pour le remplacer, M. Corninbœuf, chef de la comptabilité aux Entreprises électriques; ce que fit aussitôt l'assemblée. MM. Pierre Aebly et Louis Bovey furent brillamment confirmés comme membres du comité. Au nom des élus, M. le syndic Aebly remercia l'assemblée et assura *L'Avenir* de leur entière collaboration. M. Aebly proposa de renouveler le mandat de M. le président Dubey, qui a toujours montré un souci admirable de sa fonction, une conscience sans défaillance et une courtoisie à laquelle tous les membres se plaisent à rendre hommage.

Ces paroles furent approuvées par une ovation faite à M. Dubey, qui exprima sa gratitude pour la confiance qu'on lui témoignait.

L'assemblée acclama comme membres honoraires M. Laurent Bersier, visiteur des malades, et M. Joseph Widder-Muller, qui continuera à fonctionner comme commissaire de la Neuveville.

Un nouveau vérificateur des comptes fut nommé en remplacement de M. Jules Schoenenweid, qui n'était pas rééligible; M. Emile Frossard fut appelé à cette fonction.

Après les remerciements à M. Remy, restaurateur, et à tous les membres, notamment à ceux qui étaient venus du dehors, M. le président Dubey leva cette assemblée très réussie et qui est de bon augure pour le développement de la caisse-maladie *L'Avenir*.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie a éclaté à Cressier-sur-Morat au domicile de M. Allemann, cantonnier. Le feu a été causé par une défectuosité d'un tuyau de poêle. Il y a pour une centaine de francs de dégâts.

Arrestations

La population de Fribourg a été sérieusement alarmée par les nombreux cambriolages qui ont été commis depuis un mois, et dont le principal fut le vol sacrilège de Notre-Dame de Bourguillon.

Comme nous l'avons dit, la police de sûreté et la gendarmerie ont fait d'actives recherches. Grâce à un travail persévérant, qui souvent fut poussé nuit et jour, et peut-être avec des moyens rudimentaires d'investigation, les agents sont arrivés à mettre la main au collet de quelques spécialistes du cambriolage. Hier, dans la journée, était appréhendé le jeune F. B., repris de justice, qui a reconnu avoir, dès février dernier, commis un certain nombre de vols avec effraction dans la ville de Fribourg. Les aveux du coupable étant intervenus, il fut, sur l'ordre du préfet, incarcéré à la prison centrale.

D'autre part, la police de sûreté a découvert les auteurs d'autres vols avec effraction. Il s'agit des frères E. et R. P. et J. J., lesquels ont avoué avoir dérobé des victuailles, du vin, des liqueurs, et les avoir consommés en compagnie de jeunes filles dont la conduite laissait beaucoup à désirer. Il s'agit des nommés J. M. et A. P. Ces cinq garnements ont été également arrêtés à la suite d'un mandat d'arrêt décerné par la préfecture.

Loi sur le partage du trafic

Conférences annoncées :

Mercredi, 1^{er} mai, 20 h. 30, Léchelles, auberge; Courmourens, auberge.

(Pas de conférence à Grolley.)

Mercredi, 1^{er} mai, 20 h. 30, à Fribourg, auberge des Grand'places.

Judi, 2 mai, 20 h. 30, Estavayer-le-Lac, Fleur de Lys; Farvagny, Lion d'or; Gruyères, Hôtel-de-Ville.

Vendredi, 3 mai, 20 h. 30, Prez-vers-Noréaz, auberge; La Roche, Croix-Blanche.

Samedi, 4 mai, 20 h. 30, Vaulruz, Hôtel-de-Ville; Attalens, Hôtel-de-Ville.

Dans la gendarmerie

Aujourd'hui, 1^{er} mai, M. Charles Borgognon, de Vesin, sergent de gendarmerie, stationné à Morat, prendra sa retraite après vingt-six ans de longs et loyaux services.

M. Borgognon fut jadis à Fribourg au poste de Beauregard, puis comme planton à la préfecture. C'est en 1919 qu'il arriva à Morat. Il fut également planton à la préfecture, puis fut appelé au poste de sergent.

M. Borgognon fut toujours un employé consciencieux et fidèle et très apprécié par la population du Lac.

Il se retirera dans sa propriété de Meyriez, où il pourra jouir d'une retraite bien méritée.

Le caporal Folly, de Guin, ira à Morat pour occuper le poste de M. Borgognon.

Funiculaire Neuveville-Saint-Pierre

Dès ce jour et jusqu'à nouvel avis, la circulation est prolongée jusqu'à 21 h. du lundi au vendredi et jusqu'à 22 h. le samedi, dimanche, veille de fête et fête.

Cyclisme

On nous écrit :

La Pédale bulloise a fait disputer dimanche, 26 avril, à ses membres, une épreuve de 72 km. sur le parcours de Bulle, Posieux, Fribourg, Romont, Bulle, pour l'attribution du challenge « Cigarettes Stella ».

En voici les résultats : 1. Paul Maradan, 2 h. 10 min. 43 sec.; 2. Marius Turchi, 2 h. 12 min. 10 sec.; 3. Alphonse Monney; 4. Jules Borcard.

Abandons : Armand Murith et René Perrin. La prime offerte par des Romontois a été gagnée par Marius Turchi, et celle de Roger Vuichard, à Fribourg, par Paul Maradan.

Dimanche, 5 mai, aura lieu à Bulle le passage du grand-prix Condor, ouvert à tous les amateurs suisses, sur le parcours de Berbe, à Genève. La traversée de la localité bulloise aura lieu vers 7 h. 15 et empruntera la Grand-rue, passage de l'Union et rue de Vevey. La pédale bulloise est chargée d'assurer le service d'ordre et de contrôle jusqu'à Romont.

Après ce passage, soit à 7 h. 45, les routiers bullois prendront à leur tour leur essor, pour accomplir le trajet de Bulle-Morat et retour, soit 90 km., épreuve comptant pour l'attribution du challenge « Cigarettes Stella » et le classement interne. Les arrivées pourront être jugées à la Grand-rue, vers 10 h. 15.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Tribunal de la Singine

Le tribunal de la Singine a siégé, hier mardi, à Tavel, sous la présidence de M. Franz Spyher.

Les juges ont eu à leur barre un nommé B., qui était poursuivi pour outrage à magistrat. Ayant été convoqué, pour tentative de conciliation à la préfecture de Tavel, pour une affaire de caisse d'assurance du bétail, B. s'était permis, au cours de la séance, d'invectiver grossièrement M. le préfet Bariswyl. Une plainte fut immédiatement déposée.

Devant le tribunal, l'accusé a reconnu les faits et a présenté ses excuses à M. le préfet Bariswyl.

M. Pierre Weck, procureur général, soutenait l'accusation. Il a énergiquement flétri la conduite du prévenu. Le tribunal a condamné B. à dix jours d'arrêt et aux frais pénéaux. Il

Nouvelles de la dernière heure

acquittera, en outre, une indemnité civile de 50 francs, à verser à la caisse des pauvres. Le tribunal a décidé l'arrestation immédiate du condamné, qui fut incarcéré sur le champ.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Après les fêtes de Lourdes

Le cardinal Pacelli, légat pontifical au Triduum de la paix, a quitté Lourdes à destination de Rome.

Au télégramme d'hommage que Mgr Gerlier lui a envoyé pour la clôture du Triduum de Lourdes, Sa Sainteté Pie XI a répondu personnellement par le télégramme suivant :

« En remerciant sa divine bonté et aussi tous ceux qui, votre Excellence en tête, ont été les instruments des incomparables bienfaits du Triduum à jamais mémorable. Nous vous renouvelons pour vous et à tous la bénédiction apostolique. »

On nous écrit :

Au retour, les trains, doublés, triplés, étaient bondés quand même ; partout, ils arrivaient avec une heure de retard. Dans les wagons, on ne s'entretenait que des inoubliables solennités auxquelles on avait assisté ; on remerciait à haute voix le Seigneur de la miséricorde qu'il avait répandue sur les âmes privilégiées, choisis, malgré leur indignité, pour l'objet de ses faveurs, par l'assistance personnelle aux fêtes du Triduum.

Les neuf dixièmes des pèlerins avaient été des Français ; mais on l'avait dit plusieurs fois : « Toutes les nations sont représentées ici. » Elles n'y font qu'un cœur et qu'une âme, afin de prier pour la paix du monde et la fin de la crise mondiale, sous le regard de la Vierge Immaculée, en union avec le Pontife bien-aimé qui préside aux destinées de l'Eglise de Dieu.

On savait que les absents ne l'étaient que de corps. Leurs prières accompagnaient celles des pèlerins, se fusionnaient avec les leurs. Dans bien des églises, des sanctuaires privilégiés, des couvents, on avait organisé, de jour et de nuit, la récitation ininterrompue du chapelet devant le Saint Sacrement exposé.

Contre les ennemis déchainés du Christ et de l'Eglise, puisse le Tout-Puissant susciter un saint Michel qui les terrasse et des saints qui convertissent les âmes et les amènent toutes à la Vérité, comme un seul troupeau sous un seul Pasteur !

H. C.

Pèlerinage à la Salette

Comme les années précédentes, les Missionnaires de Notre-Dame de la Salette conduiront, encore cette année, un groupe de pèlerins à la Salette, à Ars et à la Grande Chartreuse. Ce pèlerinage aura lieu du 5 au 10 août.

Voici quelles sont les grandes lignes du programme : 5 août, à 12 h. 50, départ de Genève pour Lyon où l'on arrivera à 16 h. Visite de la ville, souper et coucher dans les hôtels de Lyon. 6 août, départ de Lyon en autocars pour Ars ; messes et communions à Ars, visite des souvenirs. Après midi, retour à Lyon en autocars et départ pour Grenoble en chemin de fer. De Grenoble, le trajet se fera en autocars. 8 et 9 août, séjour à la Salette. 10 août, départ de la Salette, visite de la Grande Chartreuse et retour à Genève. Le prix sera de 90 à 95 fr. Il sera définitivement fixé lorsque les hôteliers auront donné leur réponse.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser au Directeur du pèlerinage, Villa Mont-Planeau, Fribourg.

AVIATION

Le raid Australie-Angleterre

Le raid entrepris par la jeune Australienne, miss Joan Batten, sur le parcours Australie-Angleterre, a pris fin lundi.

On sait que miss Batten a été retardée sur la fin du parcours par suite d'ennuis mécaniques et que, dimanche, le brouillard régnant au-dessus du Morvan et sur une partie de la région parisienne l'avait forcée à séjourner à Dijon. Le record féminin — quinze jours — n'est pas battu.

Le « Lieutenant-de-vaisseau-Paris »

Les essais de l'hydravion géant Latécoère, *Lieutenant-de-vaisseau-Paris* à six moteurs, ont repris à l'étang de Biscarosse (Landes), sous la direction du capitaine de corvette Bonnot, assisté du pilote Crespy. Ces essais, entrepris en présence des délégués du service technique du ministère de l'air et du directeur de la section des hydravions, ont porté sur les épreuves de maniabilité au poids total de 33 tonnes. Puis, avec deux de six moteurs arrêtés, la machine a effectué les deux « huit » prévus au contrat, en moins de dix minutes.

Lundi, le *Lieutenant-de-vaisseau-Paris*, piloté par Gonord, a reçu la visite de Mermoz, Codos, Serre, Jarrier, ainsi que du chef mécanicien radiotélégraphiste d'Air France, Agnus.

La coupe Deutsch

Pour pouvoir participer à l'épreuve de vitesse pour la coupe Deutsch de la Meurthe, le 19 mai, les avions doivent être soumis à des essais préparatoires consistant dans un décollage en moins de 500 mètres, le saut d'un obstacle à un mètre au-dessus du sol, un atterrissage en moins de 500 mètres après avoir franchi un obstacle placé à une hauteur d'un mètre au-dessus du sol. Enfin les avions doivent accomplir un circuit de 500 kilomètres à une vitesse supérieure à 300 kilomètres-heure.

La rédaction du pacte franco-russe

Paris, 1^{er} mai.

(Havas.) — Le Journal écrit :

« La préparation du pacte franco-russe aura été mouvementée jusqu'à la dernière minute, mais, de part et d'autre, l'impression paraît être qu'on arrive à la fin du travail délicat et que le résultat final pourra maintenant être enregistré rapidement. »

L'Echo de Paris déclare :

« En somme, la question est toujours de savoir si l'action défensive des deux Etats pourra précéder la réunion du Conseil, quitte à être ensuite corrigée par lui ou s'il ne lui est loisible de se déployer que sur recommandation ou après carence du Conseil. »

Le Petit Parisien, qui parle de ce que sera le pacte, dit :

« Ce document est accompagné d'un protocole qui réserve les obligations résultant des traités antérieurs, notamment de l'accord franco-polonais et du traité de Locarno. Ainsi, tout en concluant une convention d'assistance avec la Russie, la France conservera les avantages qu'elle tient du système général de Genève et du mécanisme particulier de sécurité établi pour le maintien de la paix sur la Vistule et sur le Rhin. »

L'Œuvre dit :

« Il est certain que le jour où la signature du traité franco-soviétique aura amené celle du traité tchéco-russe, une grande force nouvelle pénétrant en Europe centrale éclaircira la situation et facilitera la conclusion des accords prévus entre l'Italie et ses voisins. »

L'Allemagne s'étonne qu'on ne fasse pas appel à elle pour garantir la sécurité

Berlin, 1^{er} mai.

La Correspondance politique et diplomatique du Reich s'étonne que l'opinion étrangère ne fasse pas état des bonnes dispositions de l'Allemagne.

« On n'a pas le droit d'affirmer, écrit-elle, que l'Allemagne se refuse à organiser la sécurité collective si on ne veut pas examiner attentivement les offres qu'elle a faites en vue d'assurer la paix. Si on le voulait, il ne serait pas impossible de parvenir à un accord sur l'organisation de la sécurité. »

La presse allemande attaque l'Angleterre

Berlin, 1^{er} mai.

Les journaux allemands se plaignent que l'Angleterre se livre à une « nouvelle campagne de presse antiallemande » à la veille des débats qui doivent avoir lieu devant les Communes, demain jeudi, campagne qui a pour but de créer, disent-ils « une atmosphère favorable au formidable projet de réarmement aérien de la Grande-Bretagne ». »

« Ce qui se passera au Parlement britannique, écrit la *Bersenzeitung*, est une conséquence fatale des ententes conclues à Stresa par la Grande-Bretagne et des dangereuses combinaisons politiques de la France, avec la participation de la Russie des Soviets. »

Le Lokal Anzeiger écrit :

« Le Parlement anglais n'a pas encore adhéré complètement aux idées coûteuses du ministère de l'aviation. C'est pourquoi il faut encore le ravitailler. Toute allusion au danger aérien allemand prend corps en Angleterre. Cette propagande a été inaugurée par l'article récent de M. Macdonald qui a créé le nouveau mot d'ordre du « militarisme allemand ». »

La conférence danubienne

Rome, 1^{er} mai.

En ce qui concerne la conférence danubienne, on annonce que celle-ci aura lieu à Rome, aux premiers jours de juin. Le choix de la capitale italienne paraît être définitif, contrairement aux bruits qui ont couru d'une convocation éventuelle pour Florence ou pour Venise. Les invitations seront adressées prochainement et conjointement, par la France et l'Italie, aux sept Etats directement intéressés.

L'ordre du jour de la conférence danubienne portera uniquement sur la préparation et la conclusion du pacte de non-immixtion. Le réarmement des petits Etats et son complément indispensable, qui est la réalisation d'un système d'assistance mutuelle, seraient renvoyés à une autre conférence. On ne peut pas oublier, en effet, que l'égalité des droits militaires intéresse une autre nation signataire du traité de Trianon — et qui est la Bulgarie. Il faudrait donc que cette dernière soit convoquée à la réunion où sera discutée la révision des clauses militaires du traité.

D'autre part, on sait que la Turquie souhaiterait être admise, elle aussi, à cette conférence, afin d'y poser la question du régime des détroits. Or, cette participation n'est pas sans soulever certaines difficultés, notamment du côté britannique. De nouveaux échanges de vues seront donc nécessaires entre les chancelleries, afin d'arriver à un accord sur la procédure à suivre en matière de réarmement des petits Etats.

Pour le moment, l'ordre du jour international

porte deux réunions certaines : celle de Venise et celle de Rome.

Rome, 1^{er} mai.

On apprend de source autorisée que le gouvernement polonais a décidé de prendre part à la prochaine conférence danubienne.

Le déclin rapide du commerce européen

Paris, 1^{er} mai.

L'Homme libre écrit :

« Le commerce européen représentait en 1931 le 50 % de son chiffre d'avant-guerre. Aujourd'hui, il est tombé à 35 %. Faillites économiques, faillites monétaires s'entrecroisent ou s'entrechoquent. Les mois qui vont suivre seront des mois décisifs pour la question des finances françaises. »

La dévaluation belge

Bruxelles, 1^{er} mai.

Au sujet de la dévaluation, l'expérience belge est précieuse aux Français. Elle leur apporte des enseignements et des renseignements. Depuis la dévaluation du belga, le prix du pain en Belgique a augmenté de 18 1/2 %.

Les difficultés financières françaises

Paris, 1^{er} mai.

M. Germain-Martin, ministre des finances, a parlé hier devant la commission sénatoriale des finances. Le ministre, après avoir rappelé l'essentiel de l'évolution qu'ont subie budget et Trésorerie depuis le début de 1934, a souligné les chutes de recouvrements budgétaires, et les difficultés auxquelles le Trésor a dû faire face au cours du premier trimestre de l'année écoulée.

« La situation budgétaire donne encore des inquiétudes, malgré les améliorations obtenues. L'augmentation des dépenses exige impérieusement de nouvelles mesures de redressement qui devront être obtenues sans aucune aggravation d'impôt. Le résultat serait atteint plus facilement si la stabilisation des monnaies étrangères faisait disparaître cette atmosphère de défiance qui sévit partout. En tout cas, le gouvernement demeure fidèle à sa politique de stabilisation du franc. »

Les ententes électorales en France

Paris, 1^{er} mai.

Les prochaines élections municipales font éclore des appels et des professions de foi. Des ententes électorales entre radicaux-socialistes et Alliance démocratique ont été conclues à Saint-Quentin, Bourges, Toulouse, Nantes, Rennes, Cherbourg, Lyon, Avignon, Dunkerque.

Le 1^{er} mai à Madrid

Madrid, 1^{er} mai.

(Havas.) — Des précautions extraordinaires ont été prises en prévision de la journée du 1^{er} mai. La troupe est consignée et la police a été renforcée. Le secrétaire d'Etat à l'intérieur a déclaré que les mêmes mesures ont été prises en province et spécialement dans les Asturies, où plusieurs arrestations de suspects ont été opérées.

Nouveaux défenseurs de la paix

Moscou, 1^{er} mai.

A l'occasion du 1^{er} mai, le ministre de la défense a lancé un ordre du jour à l'armée rouge, disant notamment : « Le peuple soviétique et l'armée rouge furent, sont et seront les défenseurs de la paix dans le monde entier. Nous savons que notre force seule est garante du travail et du développement de notre pays. »

Les communistes en Bulgarie

Sofia, 1^{er} mai.

(Havas.) — Au village d'Enina, dans l'arrondissement de Kazanlik, des gendarmes ont tenté de disperser une manifestation communiste. Des coups de feu ont été échangés ; deux gendarmes et plusieurs manifestants ont été tués.

L'attentat de Vienne

Vienne, 1^{er} mai.

On annonce encore, au sujet de l'attentat au cours duquel un haut fonctionnaire fut blessé (voir 3^{me} page) que ce dernier a dû être amputé d'une jambe et que deux jeunes filles et un policier ont, en outre, été blessés.

M. Peyrouton, gouverneur général des colonies françaises

Paris, 1^{er} mai.

En nommant M. Marcel Peyrouton gouverneur général, le gouvernement a voulu manifester sa confiance au résident général de France en Tunisie, et le récompenser des efforts qu'il accompli depuis deux ans pour préserver la régence des effets de la crise économique et des répercussions d'une action politique néfaste pour la paix civile du territoire.

Les mesures prises par M. Peyrouton au cours des derniers mois, compressions budgétaires, arrêt des saisies-exécutions pratiquées contre les agriculteurs indigènes et création de commissions arbitrales pour répartir créanciers et débiteurs, son action personnelle devant la conférence impériale, et la sévérité dont il a fait preuve vis-à-vis des agitateurs indigènes aujourd'hui dispersés, aussi bien que contre leurs complices européens, ont puissamment contribué à ramener le calme et l'espoir dans la régence, qui fait confiance désormais à la métropole pour l'aider à redresser définitivement sa situation économique, déjà considérablement améliorée localement.

Le nouveau gouverneur général de l'Afrique équatoriale française

Paris, 1^{er} mai.

M. Dieudonné Reste, le nouveau gouverneur général de l'Afrique équatoriale française, qui succède au regretté Edouard Renard, est né à Pia (Pyrénées-Orientales), le 2 mai 1879. Licencié ès sciences, breveté de l'Ecole coloniale, il accomplit son service militaire en 1900 et 1901, fut nommé administrateur stagiaire le 10 août 1903, administrateur le 1^{er} janvier 1912, administrateur en chef le 1^{er} janvier 1919. De 1909 à 1911, il fut chef de cabinet du gouverneur général de Madagascar ; de 1917 à 1919, directeur des affaires économiques de l'Afrique équatoriale française ; de 1920 à 1923, directeur du cabinet du gouverneur général de ce groupe de colonies. Nommé gouverneur des colonies le 9 avril 1925, il fut successivement lieutenant-gouverneur du Tchad, gouverneur général intérimaire de l'Afrique équatoriale française, lieutenant-gouverneur du Dahomey, directeur du cabinet de M. Paul Reynaud, ministre des colonies et enfin lieutenant-gouverneur en Côte d'Ivoire, où le trouva sa promotion au poste de gouverneur général de l'Afrique équatoriale.

Rompu aux affaires coloniales, excellent administrateur, doublé d'un puissant animateur, M. Reste a pendant son dernier séjour en Côte d'Ivoire considérablement accru le potentiel économique de cette colonie, dont, malgré la crise, la balance commerciale est en excédent et qui est ainsi devenue un des principaux fournisseurs de la métropole en cacao, café et bananes.

L'Abbé de Maria-Laach arrêté

Bâle, 1^{er} mai.

Le *Basler Volksblatt* apprend de Constance que l'Abbé de Maria-Laach, Dom Hildephonse Herwegen, a été arrêté.

SUISSE

La Banque d'escompte

Genève, 1^{er} mai.

Le sursis concordataire a été accordé, hier, à la Banque d'escompte suisse. La cour de justice a désigné pour faire partie de la commission au sursis MM. Albert Richard, président de la commission de gestion, Henri Duime, professeur, et Marius Lachat, directeur de l'Office des poursuites et faillites. Cette commission a tenu sa première séance hier soir.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Demain, jeudi, 2 mai, à 8 h. 1/2, office de septième pour M^{me} Alphonse Théraulaz.

Ski-Club « Fribourg ». — Assemblée générale, jeudi 2 mai, à 20 h. 30, à l'hôtel de l'Etoile, 1^{er} étage. L'assemblée sera suivie de projections lumineuses.

Changes à vue

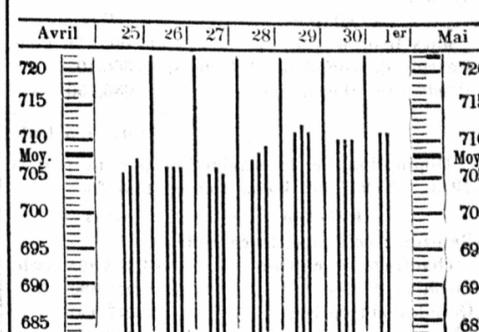
Le 1^{er} mai, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 33	20 43
Londres (1 livre st.)	14 81	14 91
Allemagne (100 marcs or)	124 —	124 50
Italie (100 lires)	25 40	25 60
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	12 80	13 —
New-York (1 dollar)	3 05	3 10
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belges)	52 15	52 55
Madrid (100 pesetas)	42 10	42 40
Amsterdam (100 florins)	208 60	209 —
Budapest (100 pengö)	—	—

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

1^{er} mai

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

	Avril	25	26	27	28	29	30	1 ^{er}	Mai
7 h. m.	7	3	4	4	8	7	8	7	h. m.
11 h. m.	7	5	7	12	14	13	13	11	h. m.
7 h. soir	6	4	9	11	10	10			7 h. soir

Temps probable

Zurich, 1^{er} mai, 11 h. du matin.

La situation s'améliore. Bise faible à modérée. Belles éclaircies. Danger de gelée nocturne.

FRIBOURG

Entreprises électriques fribourgeoises

Extrait du rapport du conseil d'administration sur les comptes et la gestion pour l'exercice 1934.

I. Administration générale

Le 25 mai 1934, les Entreprises électriques quittaient le bâtiment qui, depuis 1917, abritaient leurs services administratifs, pour venir occuper leur nouvel immeuble, à l'avenue de Pérolles. Une concentration du travail, favorable aux économies, put y être réalisée; les bureaux des magasins généraux et des diverses sections des services annexes, installés, jusqu'alors à la rue de l'Industrie, sont entrés sous le toit commun; dans le bâtiment construit en 1919, pour servir de magasins généraux, restent seuls les dépôts de matériel de tout genre et de toute grandeur, ainsi que les ateliers de mécanique et de bobinage.

Au 31 décembre 1934, le personnel supérieur et les employés des divers services se répartissaient comme suit :

Exploitation	67
Service commercial	39
Magasins généraux	10
Services annexes	6
	<u>122</u>

A la même date, le nombre des ouvriers atteignait 448, soit :

285 ouvriers réguliers; 74 ouvriers auxiliaires; 57 ouvriers provisoires.

Nous tenons à remercier ici le personnel d'avoir accompli fidèlement la tâche qui lui était confiée. Nous désirons aussi adresser nos meilleurs vœux de santé et de bon repos à ceux de nos employés et ouvriers qui nous quittent pour prendre leur retraite, en particulier à M. l'ingénieur Jules Clément, qui, pendant plus de 40 ans, consacra aux Eaux et Forêts et aux Entreprises électriques ses forces et son dévouement, comme chef de nos ateliers et, depuis 1917, comme ingénieur du matériel.

II. Construction

L'année 1934 a été très chargée au point de vue construction. Elle a vu l'achèvement des postes 32 kv. de Romont et d'Oron, le montage de la station de raccordement et de transformation 130/60-35 kv., permettant le branchement des arrivées EOS 130 kv. sur nos réseaux 60 et 35 kv., à Hauterive, la construction, à Fribourg, d'un réseau industriel, 8 kv., partant de la Maigrange par une ligne aérienne, avec deux grandes portées, et se continuant en câble par la route de la Fonderie jusqu'à Beaugard, avec installation de trois nouvelles cabines 8 kv. et modification complète des deux cabines existantes, rue de l'Industrie et Pérolles-Glâne. En outre, 13 stations de transformation 8 kv. et 15 postes 500 v. ont été installés à neuf ou complètement transformés. Tous ces travaux ont été exécutés par notre personnel normal de montage, aidé du personnel de l'usine thermique et de l'usine de Hauterive.

Par contre, aucun changement important n'est à signaler dans les usines.

III. Exploitation. Electricité

Les conditions atmosphériques, caractérisées par l'abondance des eaux, à des périodes où, généralement, elles sont plutôt rares, ont fait que les grandes entreprises tirent de nos réseaux beaucoup moins d'énergie qu'en 1933. Cette constatation est particulièrement sensible pour l'énergie d'exportation.

Le poste « Chimie et Métallurgie » ou, plus exactement, le poste « Energie de déchet », subit aussi un recul considérable, en raison de la suppression, déjà annoncée dans le précédent rapport, des fournitures à la Lonza. Nous avons pu, pendant une partie de l'année, trouver à cette carence de vente une compensation, encore faible, il est vrai, mais susceptible de s'augmenter, par des fournitures d'énergie de déchet pour usage thermique à diverses industries. Nous espérons pouvoir développer l'amplitude de ces ventes.

Production	1934
Usines hydrauliques	114,693,630 kwh.
Energie de complément (achats)	8,366,105 »
Production thermique	986,750 »
	<u>124,046,485 kwh.</u>

Diminution de la production par rapport à 1933 : 15,950,385 kwh., soit le 11,3 %.

Distribution	1934
Réseaux : éclairage, force motrice, chauffage et cuisson	61,188,865 kwh.
Chemins de fer	9,045,680 »
Grandes entreprises	51,647,950 »
Chimie et métallurgie	2,163,990 »
	<u>124,046,485 kwh.</u>

De 1929 à 1934, les recettes des réseaux se répartissent selon le tableau ci-après :

	1929	1934
Eclairage	3,420,174	3,650,165
Force motrice	1,589,389	1,610,777
Chauffage	421,035	637,758
Total	5,430,600	5,898,701
Par kwh.	11,16 c.	9,64 c.

La recette spécifique a diminué en raison du développement des applications thermiques. L'emploi de l'électricité, pour les usages ménagers, s'étend et les circonstances nous obligent à faire les plus grands efforts pour acquérir de nouveaux clients. Nous constatons, dans notre réseau, une consommation annuelle de 280 kwh. environ par habitant, alors que la Suisse allemande, par son développement industriel d'une part, mais aussi grâce à l'équipement domestique, atteint 760 kwh. par an et par tête de population.

Le magasin de vente ouvert dans notre nouvel immeuble, les conférences sur la cuisine électrique, qui y sont régulièrement données, les démonstrations culinaires, inaugurées dans nos divers réseaux, sont les éléments de la propagande, organisée en vue du développement de la vente du courant. Les quelques sacrifices nécessaires pour atteindre ce but seront bien vite récupérés par l'amélioration de nos résultats financiers. En effet, l'économie électrique est presque entièrement sous le régime d'une industrie à frais fixes élevés, c'est-à-dire d'une industrie dont les frais de production n'augmentent que très peu avec la quantité d'énergie produite. Au-dessus d'une certaine limite, déterminée par l'intérêt, l'amortissement, les frais de production presque stationnaires, toute augmentation de vente constitue un bénéfice quasi net, qui n'est affecté qu'une fois pour toutes des frais consacrés à son acquisition.

A la demande du Conseil d'Etat, agissant dans l'intérêt d'un district, nous avons consenti à accorder à la Société Nestlé d'importants allègements, en modifiant la convention conclue en 1919, touchant la fourniture d'énergie, relative à la concession des eaux de la Jogne. Nous éprouvons, de ce fait, une augmentation de charges, dont les unes sont réelles et immédiates, c'est-à-dire qu'elles conduisent à des diminutions de recettes, et dont d'autres impliquent des manques à gagner futurs et des amortissements nouveaux, dus à la prolongation de la concession.

La puissance hydraulique, installée dans nos usines, est de 71,550 kva, soit une puissance de marche de 50,000 kw. Etant admis que le 30 % de celle-ci doit être généralement en réserve, pour faire face aux cas d'accidents et aux réparations nécessaires, nos usines pourraient assurer un service de 35,000 kw. en pleine charge, si les eaux qui les alimentent avaient un régime toujours suffisant à la production de cette puissance. Or, tel n'est pas le cas. En hiver, dans la période des basses eaux, tout au plus peuvent-elles, avec le concours du lac de Montsalvens, assurer 18,000 kw. contre 35 à 38 mille que nous devons fournir. La couverture de l'énergie manquante s'est faite, jusqu'ici, par l'appoint d'E. O. S. (abonnement de 8500 kw.), par le moteur Diesel (7000 kw.), et par des compléments passagers de 2 à 4 mille kw., mis à notre disposition, soit par la Société romande d'électricité, soit par l'Energie de l'Ouest suisse.

Les circonstances actuelles nous ont permis de renouveler nos contrats de 1924-1929, auprès de cette dernière Société, à des conditions beaucoup plus favorables. Il en est de même pour l'énergie complémentaire, que nous avons dû prendre pour assurer, avec les autres centrales de la Suisse romande, l'intérêt et l'amortissement du prêt de 20,000,000 fr., consenti à EOS, par la Société de banque suisse, à Bâle, pour terminer les travaux de construction de la Dixence. Nous disposons ainsi, dès le 1^{er} janvier 1935, de quantités d'énergie largement suffisantes à couvrir nos besoins, même au cas où des conjonctures plus favorables que les présentes nous ouvriraient les perspectives d'abondants placements de courant d'été et un développement rapide des installations.

Nous devons, dès lors, envisager attentivement tous les moyens propres à augmenter la consommation. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a décidé d'abaisser le prix de vente de l'énergie destinée aux usages thermiques domestiques. A partir du 1^{er} juillet prochain, le courant de cuisson, vendu jusqu'ici 9 cent. en hiver et 7 cent. en été, sera livré à 7 cent. le kwh. toute l'année. Le courant de nuit, destiné aux bouilleurs (boilers), dont les prix étaient de 5 cent. le kwh. l'hiver et 4 cent. l'été, est abaissé au tarif uniforme de 3,75 cent. toute l'année.

Tenant compte de la situation de l'agriculture, la tarification du courant pour les petits artisans et pour le moteur agricole sera modifiée dans le sens d'une réduction d'environ 15 % : des tarifs, combinés pour usages mécaniques et thermiques, entreront en vigueur à la même date.

Dans les estimations des puissances indispensables à la marche normale des Entreprises électriques en tout temps, nous n'avons pas fait entrer les ventes d'énergie qui peuvent être effectuées à des industries s'implantant dans notre zone de distribution. Si nous voyons l'artisanat augmenter sa consommation, quoique faiblement depuis la crise, la grosse industrie, dont nous n'avons d'ailleurs que peu d'exemples dans notre réseau, a subi, en général, une forte diminution de la sienne. Cette diminution ne nous a donc guère touchés, tandis que la Suisse allemande en a éprouvé de gros déchets. Notre canton n'est même que faiblement doté d'industries de moyenne envergure, occupant, par

exemple, une centaine d'ouvriers et ayant une consommation régulière de force électrique. Les Entreprises électriques se sont aidées et s'aident encore à promouvoir la fondation d'industries de ce genre. Nous avons prêté notre concours à la création d'une société pour la fabrication du verre à vitres, Electroverre Romont S. A., qui sera un important preneur d'énergie. D'autres études sont en cours et nous nous appliquons à chercher des débouchés nouveaux pour l'énergie de déchet.

Enfin, durant la saison d'hiver, à partir du mois d'octobre 1935, nous livrerons, à une société voisine de distribution, environ 2500 kw., qui compenseront en partie les pertes d'énergie éprouvées dans l'exportation.

Services annexes

L'exploitation de notre service des eaux a été normale. La distribution s'est étendue, en raison des travaux d'achèvement de la nouvelle route de Miséricorde et des récentes constructions d'immeubles. D'anciennes conduites ont été remplacées par des artères dont les dimensions assurent une défense efficace contre l'incendie. Ainsi, la longueur du réseau atteint 47,423 mètres. Sont alimentés : 3 fontaines publiques, 235 hydrants et 1691 abonnés. Le nombre des compteurs installés est de 1845. L'usine de la Pisciculture a élevé au réservoir du Guintzet 2,087,160 m³ contre 1,826,652 m³ en 1933. Cette quantité représente un débit moyen journalier de 5718 m³ (5004), soit 248 litres (217) par personne. Le minimum de consommation a été enregistré le 25 décembre, par 2726 m³, soit 118 litres par habitant, et le maximum, le 31 juillet, par 8718 m³, correspondant à 379 litres par personne.

L'appareil de chlorisation des eaux a donné entière satisfaction; les analyses de l'Institut d'hygiène et de bactériologie attestent la pureté constante de l'eau potable distribuée.

Donnant suite à l'offre faite par le Consortium des eaux des Daillettes, les Entreprises électriques ont racheté, à la fin de l'année, le réseau de distribution de cette société.

En prévision du développement de la ville de Fribourg et de l'augmentation de consommation qui en résultera, il a été procédé à des travaux de sondage aux sources dites de la Hofmatt, propriété des Entreprises électriques, en amont d'Alterswil. Le résultat satisfaisant du forage d'un premier puits nous a engagé à entreprendre l'exécution d'un deuxième puits. Les études pour l'alimentation, dans un avenir prochain, de la ville de Fribourg en eau de source se poursuivent.

L'extraction de gravier atteignit 10,517 m³ contre 15,488 m³ en 1933. Les demandes de matériaux, en raison de l'importante concurrence, ont été bien inférieures à celles de 1933; tenant compte du stock de marchandises, l'exploitation a été partiellement arrêtée, pour procéder aux travaux de réfection des installations, aux ouvrages signalés plus haut à la Pisciculture, et pour les fouilles des canalisations d'eau du Plateau de Pérolles.

La vente a été de 8423 contre 14,372 m³, soit une moins-value de 5949 m³. Le stock des matériaux à l'inventaire est de 6501 m³ contre 4406 m³ l'an dernier.

RÉSULTATS FINANCIERS

Electricité	
Recettes	
Produit des abonnements	Fr. 7,560,281.62
Vente de matériel, installations, etc.	» 2,119,938.95
Total des recettes	Fr. 9,680,220.57
Dépenses	
Frais généraux	Fr. 569,487.96
Frais de production	» 1,242,230.03
Frais de distribution	» 1,906,357.48
Installations intérieures	» 1,821,216.—
Total des dépenses	Fr. 5,539,291.47
Excédent des recettes	Fr. 4,140,929.10
Services annexes	
Recettes	Fr. 890,256.91
Dépenses	» 675,001.95
Excédent des recettes	Fr. 215,254.96

JOURNÉES DE BEAUTÉ

Les Journées de Beauté organisées par Marceline SEBALT, créatrice de

PHEBEL

AURONT LIEU A

FRIBOURG, chez Monsieur KLEIN. Face à la Gare, du 6 au 11 mai 1935. C'est une belle innovation à soutenir.

Compte de profits et pertes

Produits	
Report de l'exercice 1933	Fr. 64,800.54
Excédent des recettes d'exploitation	» 4,356,184.06
Intérêts perçus	» 133,269.60
Total	Fr. 4,554,254.20
Charges	
Pertes et rectifications de comptes	Fr. 84,278.62
Intérêts	» 2,461,467.78
Amortissements	» 1,265,705.—
Total	Fr. 3,811,451.40
Bénéfice net	Fr. 742,802.80

Les recettes de ventes d'énergie sont en diminution de 181,915 fr. sur celles de 1933.

Les recettes domestiques (éclairage, chauffage et cuisson) sont en progression de 80,241 fr. 72.

Par contre, les placements d'énergie en gros ont diminué de 299,952 fr.

Les dépenses pour la production d'énergie et sa distribution et pour les frais généraux ont dépassé de 126,919 fr. celles de 1933. L'augmentation des dépenses est imputable, pour la plus grande part, à l'extension des réseaux.

Les intérêts perçus sont en moins-value de 127,453 fr. 15, ce qui provient de l'absence de dividende de l'Energie ouest suisse et des actions de la Société financière neuchâteloise d'électricité.

Au bilan, sont introduits les comptes suivants : 2,670,010 fr. pour la ligne 130 kv. Hauterive-Galmiz-La Corbalière et 836,260 fr. pour le nouveau bâtiment administratif. Celui-ci a coûté 1,035,410 fr.

Le compte des valeurs en portefeuille s'est augmenté de 1,360,000 fr., représentant une nouvelle participation au capital de l'Energie de l'Ouest suisse.

Le conseil d'administration propose la répartition suivante du bénéfice annuel :

Versement à la caisse de l'Etat : 630,000 fr. Versement au fonds de renouvellement : 80,000 francs. Report à nouveau : 32,802 francs.

Fête des promotions scolaires à Broc

On nous écrit :

Dimanche, 28 avril, eut lieu, à Broc, la fête des promotions scolaires. Un cortège, fanfare en tête, auquel participaient les autorités et tous les écoliers, traversait le joli village industriel. Dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, M. Jaquier, président de la commission scolaire, fit un excellent compte rendu de l'année écoulée. Toutes les classes des garçons et des filles donnèrent successivement d'intéressantes productions : chants, poésies, gymnastique, scènes pleines de vie et d'entrain. Au nom de tous les enfants, deux fillettes exprimèrent leur reconnaissance pour leurs maîtres et maîtresses, les prêtres de la paroisse, les autorités scolaires et communales. M. l'inspecteur, M. le directeur de l'Instruction publique, M. le préfet.

M. Piller, directeur de l'Instruction publique, avec un sourire tout paternel, exprima sa joie d'être au milieu des enfants. Il remercia MM. les instituteurs, les révérendes Sœurs, M. Lattion, professeur de chant, de leur excellent travail, facilité par l'intérêt que portent aux écoles les autorités locales. M. Piller, après avoir donné de judicieux conseils aux enfants et les avoir spécialement félicités pour leur diction, rappela ce que doit être l'école pour nous, Fribourgeois : préparation à la vie, formation de bons chrétiens, de bons citoyens.

Avec joie, l'assemblée écouta l'exposé substantiel et vibrant de M. l'inspecteur Maillard, sur l'école, le mérite des maîtres, le dévouement des prêtres de la paroisse, la collaboration nécessaire des parents avec les autorités. Cette union de la famille, de l'école et des autorités est absolument nécessaire pour maintenir une jeunesse croyante, menacée maintenant par l'influence néfaste des Sans-Dieu.

M. le Prieur décrit le rôle du prêtre, cet ami des enfants et de la jeunesse, qui leur fait aimer Dieu, l'Eglise, le Christ, la patrie.

Le *Cantique suisse*, chanté par toute l'assemblée, termina cette touchante manifestation. Parents, enfants, maîtres et élèves, autorités, étaient heureux de se trouver ensemble.

Dans une réunion intime, M. Bernard Lingg, conseiller communal et paroissial, présenta les vœux et remerciements de la commune à M. le directeur de l'Instruction publique. Il assura de la sollicitude des autorités pour le progrès de l'école et la formation d'une jeunesse chrétienne et patriote.

Eglise de la Visitation

Garde d'honneur du Sacré-Cœur

Vendredi, 3 mai, à 7 h. ½, messe, suivie de l'amende honorable et de la bénédiction du Saint Sacrement; à 5 h. du soir, réunion mensuelle des associés de la garde d'honneur : sermon, consécration, bénédiction. Le Saint Sacrement restera exposé toute la journée.

Lessive automatique
lesto
avec bon
lave vite et bien.
SAVONNERIE KLINK-VILLENEUVE

En l'honneur des employées fidèles

Le nombre des fidèles employées de maison ayant droit aux récompenses décernées par l'Œuvre cantonale de protection de la jeune fille a été particulièrement grand cette année. Le chiffre de 76 n'avait jamais été atteint jusqu'ici ! Aussi, la réunion tout intime qui a eu lieu dimanche, 28 avril, à la chapelle de l'hôpital des Bourgeois comportait une certaine affluence.

Dans son allocution, M. le chanoine Schönenberger félicita maîtresses et employées de l'esprit chrétien, base de la charité et de la bonne entente, qui avait régné de part et d'autre dans les familles aujourd'hui à l'honneur. Puis il distribua 46 diplômes (5 ans de service) 19 brochures (10 ans) et 11 crucifix (20 ans et plus). M. l'aumônier de l'hôpital donna ensuite la bénédiction, les Sœurs hospitalières s'acquittant de la partie de chant avec goût et ferveur.

Le « home » de Notre-Dame du Bon Conseil ouvrit à l'assistance les portes de ses salles accueillantes, où un goûter fut servi par les soins des Sœurs de la maison. M. le chanoine Schönenberger se fit alors l'interprète du comité cantonal de l'Œuvre de protection en redisant aux personnes présentes la joie et l'encouragement que lui apportent des réunions comme celle de ce jour. Pendant le goûter, un groupe d'enfants de l'Institut des aveugles de Sonnenberg exécuta, en français puis en allemand et en italien, des chants gracieux qui révélèrent de jolies voix bien exercées. Des morceaux d'accordéon pleins d'entrain et une saynète chantée terminèrent cette réunion fort réussie, qui laissera à chacun de bons souvenirs.

Voici la liste des employées qui ont reçu le diplôme :

Diplômes

Pour 5 ans de service

Mlle Emma Kolly, Guggisberg, chez M. Brohy, Samaritaine, Fribourg ; Mlle Irma Ducrest, Farnagny-le-Grand, chez M. Juriens, à Romont ; Mlle Elisa Combaz, Montbovon, à l'École anglaise de Château-d'Ex ; Mlle Anna Schabegg, Hegglingen, chez M. le chanoine Schönenberger, rév. curé de Saint-Maurice, Fribourg ; Mlle Marie Cattilaz, Chevrières, chez M. Jules Pittet, à Vuisternens ; Mlle Odile Joliet, Montbovon, chez Mme Félix Glasson, à Bulle ; Mlle Virginie Wicky, Marbach, chez M. Robert Raboud, à Grandvillard ; Mlle Rose Vonlanthen, Fribourg, à l'Hôpital cantonal, à Fribourg ; Mlle Alice Bramaz, Cutterwyl, chez Mme Fietta, docteur, à Fribourg ; Mlle Marie Bertholet, Villeneuve, chez M. Vonlanthen, 50, rue de Lausanne, à Fribourg ; Mlle Irma Kaiser, Estavayer-le-Lac, chez M. Baulina, à Estavayer-le-Lac ; Mlle Elise Wolhauser, Guschelmutz, chez M. Egger, Petit-Guschelmutz ; Mlle Rose Neuhaus, Tavel, à l'Institut Saint-Vincent, à Tavel ; Mlle Lucie Bach, Semsales, chez M. James Glasson, syndic, à Bulle ; Mlle Elisabeth Ebischer, chez M. Joseph Delaquais, ancien syndic de Zumholz ; Mlle Sara Andrey, Cerniat, à l'Institut « Stavia », à Estavayer ; Mlle Hélène Chassot, Vuisternens, chez M. Angèle Moënnat, à Vuisternens ; Mlle Véroïne Joye, Mannens, chez M. Dreyer-Fasel, à Fribourg ; Mlle Elise Mulhauser, Dirlet, chez M. Max Pfanner, négociant, à Fribourg ; Mlle Maria Berset, Middel, chez M. Dhré, professeur, à Fribourg.

Pour 6 ans de service

Mme Marie Vez, Frasses, à l'Institut « Stavia », à Estavayer ; Mlle Elisa Overney, Charmey, chez M. Auguste Chappalley, à Charmey ; Mlle Henriette Andrey, Cerniat, chez M. Joseph Overney, hôtel « La Berra », à Cerniat ; Mlle Mélanie

Moranduzzo, Castel Tesino (Italie), chez Mme Camille Nordmann, à Fribourg ; Mlle Anna Schmutz, Gross-Böisingen, chez M. Ernest Schaffer, à Blumisberg ; Mlle Rose Meyer, Noflen, chez M. Alexandre Scherly, négociant, à La Roche.

Pour 7 ans de service

Mlle Rosalie Jungo, Böisingen, à l'Institut « Stavia », à Estavayer ; Mlle Emma Fust, Mosenang (Saint-Gall), chez M. le curé de Bonnefontaine ; Mlle Marie Trinchan, Arconciel, chez M. Joseph Conus, Le Saulgy, près Siviriez ; Mlle Marie Ulrich, Saint-Antoine, chez Mme Auguste Zuber, à Fribourg ; Mlle Marie Clément, Ependes, chez Mme Lina Biland, au Petit-Marly.

Pour 8 ans de service

Mlle Thérèse Zumwald, Guin, chez M. Bertschy, docteur, à Guin ; Mlle Yvonne Pittet, Romanens, chez M. l'abbé Pittet, rév. chapelain des Sciernes ; Mlle Elise Uldrich, Böisingen, chez la famille Fasel, aubergiste, Gross-Böisingen.

Pour 9 ans de service

Mlle Julie Python, Arconciel, chez M. Maxime Papaux, Praz Mey, Treyvaux.

Pour 10 ans de service

Mlle Emma Rossier, Avry-sur-Matran, à l'Hôpital cantonal, à Fribourg ; Mlle Marie Cochar, Saint-Martin, chez M. l'abbé Genoud, rév. curé de Villarod ; Mlle Eugénie Bugnon, Torny-le-Grand, chez M. Hilaire Surchat, à Vuaraz-Attalens.

Pour 11 ans de service

Mlle Elise Bærissyl, Ueberstorf, chez M. Brülhart-Lehmann, à Ueberstorf ; Mlle Hélène Brodard, La Roche, chez M. l'abbé Brodard, rév. curé d'Estavayer ; Mlle Marie-Jeanne Welte, Erlenheim, maison du Bon Pasteur, à Villars-les-Jones ;

Pour 12 ans de service

Mlle Angéline Roulin, chez M. Anselme Golliard, à Mézières.

Pour 17 ans de service

Mlle Marguerite Aymon, Ayent (Valais), chez M. l'abbé Gapan, rév. curé de Vuipens ; Mlle Marie Losey, Cheyres, chez Mme Alodie Biétr, à Cheyres.

Pour 25 ans de service

Mlle Eugénie Wicht, Zénauva, chez M. Alphonse Grossrieder, à Oberried.

Pour 26 ans de service

Mme Anna-Lyse Weber, Albigen (Berne), chez M. Godel-Acklin, à Fribourg.

Broches

Pour 10 ans de service

Mlle Julie Mauron, Sales, chez M. Henri de Gendre, à Villars-sur-Marly ; Mlle Cécile Volery, Aumont, chez M. veuve Chavaillaz, à Villars-sur-Glâne ; Mlle Rosine Plancherel, Bussy, chez M. Georges Python à Fillistort ; Mlle Cécile Risse, La Roche, chez M. Casanova, entrepreneur, Fribourg ; Mlle Jeanne Molliet, Ecuwillens, chez M. Ed. Progin, syndic de Courtion ; Mlle Salomé Brügger, Plasselb, chez M. Félix Riedo, à Planfayon.

Pour 11 ans de service

Mlle Joséphine Chatton, Romont, chez M. Briod, dentiste, à Romont ; Mlle Catherine Gross, Tavel, chez M. l'abbé Riedo, rév. curé de Wünnewyl ; Mlle Alodie Castella, Sales, chez M. Rappinat, à Bulle ; Mlle Charlotte Messerli, Siftigen (Berne), chez M. Heimo Messerli, à Bulle ; Mlle Alice Python, Ecuwillens, chez M. Ernest Barras, à Bulle.

Pour 12 ans de service

Mlle Jeanne Philippona, Romont, à l'Hôpital cantonal, à Fribourg ; Mlle Lucie Aebischer, Walleried, chez M. Stefan frères, à Fribourg.

Pour 13 ans de service

Mlle Marthe Gentilini, Saint-Antoine, chez Mme Gaston Michel, à Fribourg ; Mlle Mathilde Brühlhart, Ueberstorf, chez M. l'abbé Brühlhart, rév. curé de Bellegarde.

Pour 14 ans de service

Mlle Marie Overney, Cerniat, à la Pension Sainte-Marie, à Givisiez.

Pour 15 ans de service

Mlle Adèle Gauthier, Rueyres-les-Prés, chez Mlle Yvonne de Romain, à Fribourg.

Pour 16 ans de service

Mlle Emma Théraulaz, La Roche, chez M. Arsène Jaquaz, à Ponthaux.

Pour 18 ans de service

Mlle Anna Kaufmann, Wauwil (Lucerne), chez Mme Henri Dubas, à Bulle.

Crucifix

Pour 20 ans de service

Mlle Elise Zurkinden, Fribourg, chez M. Schönenberger, boulangerie, Fribourg ; Mlle Nancy Roulin, Rueyres-les-Prés, à l'Institut « Stavia », à Estavayer ; Mlle Marie Liardet, Font, chez Mlle Mathilde de Boccard, Fribourg ; Mlle Elise Zumwald, Guin, chez M. Johann Gross, à Allentflüten ; Mlle Aurélie Pauli, Progens, chez M. l'abbé Pittet, rév. chapelain, Les Sciernes d'Albeuve ; Mlle Marie Vonlanthen, Saint-Antoine, chez M. Fleckner, Daillettes 135, Fribourg.

Pour 21 ans de service

Mme Céline Baudère, Corbières, chez M. de Landerset, à Villars-sur-Glâne.

Pour 22 ans de service

Mlle Christine Fasel, Tavel, chez la famille Birbaum, à Mühlethal.

Pour 23 ans de service

Mme Philomène Clément, Ependes, chez Mme Zbinden, boucherie, Planfayon.

Pour 28 ans de service

Mlle Sophie Robadey, Lessoc, chez M. Fracheboud, député, à Lessoc.

Pour 50 ans de service

Mlle Marie Rouiller, Sommentier, chez Mme Clément-Dumas, à Sommentier.

Deuxième camp-école des chefs éclaireurs fribourgeois

Le Bureau cantonal des éclaireurs fribourgeois avait organisé, pour les 26, 27 et 28 avril, le deuxième camp annuel de formation pour les chefs éclaireurs.

Dirigé avec un rare talent par M. le chanoine Voiron, rédacteur d'Entre-Nous, avec la collaboration du chef-instructeur Nicolas, de Genève, de l'aumônier cantonal, M. l'abbé Pilloud, directeur de la jeunesse, et de l'instructeur cantonal, chef Fr. Bonnabry, ce camp-école visait à faire une revue condensée et très pratique de la matière technique des diverses étapes de la vie scout.

Vingt-quatre participants ont suivi les instructions et exercices avec un magnifique entrain, créant, comme savent le faire des scouts qui vivent leur idéal, une atmosphère de loyauté, de noblesse, de gentillesse et de joie, qui laisse dans les âmes une profonde empreinte.

A ceux qui doutent de la jeunesse d'aujourd'hui, ces jeunes chefs catholiques auraient redonné confiance, s'ils avaient passé avec eux ces heures, bonnes entre toutes.

Les participants ont eu le plaisir de posséder dans leurs rangs M. Guisolan, président du Bureau cantonal, partageant leur vie, leurs travaux, leur gaieté, leur enthousiasme et leur vaillance sous la pluie et le froid.

Le cours annuel des chefs éclaireurs, après cette deuxième expérience, se révèle particulièrement bienfaisant.

Il nous reste l'espérance très sûre que les participants du camp de chefs seront, demain, des chefs conscients de leur splendide tâche, fidèles aux mots d'ordre reçus, aux consignes acceptées, désireux d'utiliser leurs jeunes énergies, leur enthousiasme à faire du bien, à servir leurs frères plus jeunes, sous la conduite et avec la grâce de leur divin Chef.

RADIO

Jeudi, 2 mai

Radio Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo concert. 16 h., émission commune, concert par l'Orchestre Radio-Genève. Un peu de musique pour les enfants et leurs parents. 16 h. 30, récital de violoncelle. 17 h. 10, concert d'orgue. 18 h., Pour madame. 18 h. 30, Le coin des brideurs. 18 h. 45, Pour ceux qui aiment la montagne. 19 h., le quart d'heure du pianiste. 19 h. 15, L'actualité musicale. 20 h., concert par l'Orchestre Radio-Genève ; musique variée. 20 h. 20, lectures. 20 h. 35, suite du concert. 21 h., dernières nouvelles. 21 h. 10, Pestalozzi. 22 h., Le jazz-hot, présentation par M. Jean Marc Pasche.

Radio-Suisse allemande

12 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 19 h. 15, concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 10, récital de cembalo. 21 h. 40, extraits de festivals suisses, par l'Orchestre Radio Suisse allemande.

Radio-Suisse italienne

12 h., concert par le Radio Orchestre. 19 h. 30, marches militaires du XVIIIème siècle, jouées par le Radio-Orchestre.

Stations étrangères

Radio-Paris, 12 h. 15, concert de musique de chambre. 20 h. 45, concert symphonique par l'Orchestre national. Tour Eiffel, 21 h. 15, transmission du concert de gala, donné salle Chopin, par le Triton. Paris P. T. T., 12 h. 15, concert retransmis de Toulouse. Bruxelles, 20 h., diffusion du concert donné à l'Exposition par l'Orchestre-Radio. Radio-Luxembourg, 21 h. 25, concert symphonique par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Stuttgart, 16 h., concert d'orchestre. Munich, 19 h., musique populaire. Londres national, 20 h., concert par fanfare militaire. Budapest, 20 h. 50, concert par l'orchestre de l'Opéra royal hongrois.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

7 h. 15 à 8 h., Radio-Paris, revue de la presse. 7 h. 45, gymnastique. 8 h. à 9 h., Paris P. T. T., revue de la presse. 10 h. 30 à 12 h. 15, Lyon-Bordeaux, musique française. 11 h., orchestre jazz. 15 h. 30 à 15 h. 59, Lyon-La Doua, message pour les malades. 22 h. 45 à 24 h., Wiesbaden, musique nordique. 24 h. à 2 h., Stuttgart, concert du soir par l'Orchestre symphonique du Reich.

Des informations pour les avions

Le Poste Parisien diffuse désormais quotidiennement, à l'intention des voyageurs en avion, des informations sur la longueur d'ondes de 1.100 mètres. Heures d'émission : de 14 h. 5 à 14 h. 15 et de 16 h. 50 à 17 heures.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

En Voyage
ayez toujours votre flacon
d'EAU DES CARMES
BOYER

3 Feuilleton de LA LIBERTÉ

Ainsi souffla le vent

par Henri Ardé

Sylvette agita vivement le timbre dont elle connaissait si bien le tintement familier comme le bruit du cordon que tirait Améline, la fidèle servante de Mme Herblay, dont l'allure restée primitive faisait le désespoir de son élégante belle-fille. Mais si Mme Herblay mère ne se mélaît jamais de ce qui se passait chez Mme Lucienne, avec une décision douce, elle entendait bien qu'il en fût de même chez elle. Sa belle-fille, très bien élevée, l'avait compris.

C'était là le vrai home de Sylvette, cette maison paisible où, dès le soir, elle se sentait enveloppée d'affection, d'abord par la vieille servante qui l'avait connue elle-même quand elle était encore une petite chose volontaire et délicate dont Améline subissait avec allégresse tous les caprices. Elle l'appelait aujourd'hui respectueusement « not demoiselle » devant les étrangers, mais dans l'intimité, disait volontiers : « Ma chère fille. »

A sa vue, la large figure un peu bougonne s'éclaira d'un sourire content.

— Ah ! voici not demoiselle ! Madame commençait à craindre que not Sylvette n'ait été retenue près de Mme Lucienne.

— Je me suis attardée à étudier mon chant, Améline, fit alertement Sylvie. Grand'mère ne s'est pas inquiétée ?

— Pour sûr que non. Elle a sagement attendu. Ce matin, c'est le jour où arrive sa Revue des Deux Mondes, alors elle avait de quoi se distraire.

— Où est grand'mère ?
— Sur la terrasse, à l'entrée du salon, Not fille l'y trouvera.

— Merci, Améline. Je vais vite la rejoindre. De son pas dansant, Sylvie traversa la vaste cuisine qui sentait bon le bois frais lavé de la table sur laquelle refroidissaient les confitures juteuses, mises en pots... puis la cour aux murs enguirlandés de roses blanches et apparut au seuil du salon où, lisant, attendait Mme Herblay, immobilisée comme toujours sur sa chaise-longue, son tricot près d'elle. En effet, toute jeune encore, elle avait été gravement atteinte par un accident d'auto qui lui avait brisé les deux jambes, tuant du coup son mari, et, depuis lors, elle était restée infirme, marchant à peine. Pourtant, peu à peu, dans sa détresse, elle avait su se créer une vie intérieure assez vaste pour ne pas se sentir à l'étroit dans son existence d'oiseau captif, aux ailes coupées.

Elle était toute menue, d'une distinction très fine, avec de beaux yeux d'un gris bleuissant sous la caresse neigeuse des cheveux qui lui donnaient un air de grande dame du temps passé. Mais le regard profond et doux avait trop pleuré pour n'en pas garder un éclat humide qui lui donnait une irrésistible attirance. Tout à fait dans son cadre, elle se trouvait dans ce salon désuet, aux larges vitres quadrillées par les boiseries pâles, meublé de tapisseries délicieusement passées, toujours fleuri, vivant de livres, revues, journaux, des portraits de ceux qui lui étaient ou lui avaient été chers, désormais à jamais disparus.

Sylvette adorait la vieille maison où lui semblaient rayonner l'âme très haute, indulgente et tendre, l'esprit large, détaché infiniment, de

cette femme dont les prunelles l'accueillaient si aimantes.

Caline, se laissant glisser sur un coussin, auprès de la chaise-longue, elle pria :
— Grand'mère, excusez-moi, je suis en retard.
— C'est vrai, tu l'es fait un peu désirer, petite enfant chérie, mais j'ai pensé que ta mère avait peut-être un besoin de toi.

Sylvette secoua la tête et un pli malicieux courut sur ses lèvres.

— Le matin, maman est à sa toilette et surveille les soins du ménage. Et sur ce chapitre elle me tient pour une quantité négligeable. A Martine, elle se confierait peut-être davantage. De plus, elle avait reçu de sa grand'mère nouveaux qui l'intéressaient énormément et lui donnaient envie de renouveler les rideaux du salon.

Dans le regard de Mme Herblay passa la même surprise que l'idée de Mme Lucienne avait fait luire un peu plus tôt dans les yeux de Sylvette, mais elle ne dit rien. Jamais elle ne blâmait sa belle-fille, ce qui avait toujours rendu leurs rapports faciles.

Mais elle écoutait les confidences de Sylvette, jugeant qu'il valait mieux connaître les remous de cette jeune pensée pour les diriger ; seulement, elle écoutait de telle sorte que Sylvette savait bien que le jugement de sa grand'mère serait toujours apaisant. Par son silence expressif, elle désapprouvait critique ou révolte. Sylvie expliquait :

— J'ai laissé filer le temps en travaillant mon chant parce que j'avais à étudier plusieurs morceaux. Maman, sur la demande de M. l'abbé Dufour, a voulu que je chante pour le salut de la Fête-Dieu, et je dois répéter tantôt avec l'orgue.

— Alors, je réclame une audition particulière puisque je ne pourrai sans doute aller t'entendre.

— Bien sûr, grand'mère,
— Cela marche bien. Tu es contente ?
— Il me semble toujours que ce pourrait être mieux !

— Allons, petite fille gourmande, contentez-vous de la richesse de voix qui vous a été donnée pour notre jouissance à tous. Quand je t'écoute, ma Sylvette, j'oublie tout ce dont j'ai été privée...

Les yeux de Sylvie furent un foyer de tendresse. Si sa mère avait surpris ce regard, elle n'aurait pu accuser de froideur sa fantasque petite fille.

— Oh ! grand'mère, que vous êtes bonne de me dire cela ! Je voudrais tant mériter d'être ce que vous m'appeler : « votre petite Joie » ! Il n'y a personne au monde que j'aime et j'admire comme vous ! Je sais si bien que j'aurais été incapable de votre résignation et de votre courage ! Plutôt que d'être murée comme vous dans mon avenir, je me serais jetée par la fenêtre !

— Et puis après ?..

— Après ? J'aurais cessé de souffrir. Voilà ! jeta Sylvie passionnément.

— C'était, en effet, une solution, mais bien lâche ! Heureusement pour moi, j'ai pu arriver, peu à peu, à comprendre que le seul moyen de supporter notre destinée, c'était de l'accepter telle que la décide la mystérieuse Volonté qui, mieux que nous, sait ce que nous convient.

Quelques secondes, Sylvie resta silencieuse ; son regard, devenu profond, plongeait dans celui de Mme Herblay.

(A suivre.)

LES SPORTS

Le football international

La direction du match international Suisse-Irlande, qui sera joué dimanche 5 mai, à Bâle, a été confiée à l'arbitre belge M. Baert.

D'autre part, comme Sochaux a perdu son match contre Antibes, il est peu probable qu'Abegglen soit disponible; aussi la commission technique a-t-elle convoqué d'ores et déjà le Tessinois Poretta.

Voici, alors, la composition probable de l'équipe: Bizzozzero; Minelli, Gobet; Défago, Walter Weiler, Muller; Amado, Bösch, Kielholz, Poretta et Jack.

Le championnat d'Espagne

Le championnat de football espagnol s'est terminé dimanche par la victoire de Séville, avec 34 points, devant Madrid, avec 33.

Au concours hippique de Nice

Ce concours s'est terminé lundi par le prix Pierre-Gautier, épreuve de chasse comportant 14 obstacles. Il a été gagné par le capitaine Lopez (Espagne) sur Revistada, devant le lieutenant Polatkan (Turquie) sur Yaltchen, le capitaine Clavé (France) sur Volant-III, et le major de Muralé (Suisse) sur Cetonia, 4^{me}, à égalité avec le lieutenant van Schaick (Hollande).

Une victoire suisse en Espagne

Au grand-prix motocycliste de Barcelone, organisé par le Moto-Club de Catalogne, le Suisse Starkle, sur N. S. U., a remporté la victoire dans la catégorie des side-cars en couvrant les 53 km. du parcours en 38 min. 4 sec., moyenne 83 km. 617.

AUTOMOBILISME

Le service d'entraide routière

C'est aujourd'hui, mercredi, que reprennent les différents services d'entraide routiers par side-cars du Touring-Club suisse. On remarque que les services Lausanne-Genève et Lausanne-Neuchâtel ont été supprimés. Par contre, le tronçon Lausanne-Berne a été conservé et un nouveau service fonctionnera entre Vevey et Fribourg, par Châtel-Saint-Denis et Bulle.

Les routes de montagne

On communique que le col de l'Ofen sera ouvert à nouveau à la circulation dès aujourd'hui, mercredi, 1^{er} mai.

Pour ces prochains jours, il est recommandable de se munir encore de chaînes. De nombreuses places de croisement ont été aménagées. Grâce à l'ouverture de ce col, la communication directe est assurée entre la Suisse et les Dolomites (Merano, Bolzano, lac de Garde).

Après la Targa Florio

Le Suisse Ruesch, qui a pris le départ à la Targa Florio (Sicile), a terminé en 8^e position avec 41 min. de retard sur le vainqueur Brivio.

Circulation internationale

Le Touring-Club suisse informe les touristes qui ont l'intention de se rendre dans l'un des pays mentionnés ci-après et qui désirent pouvoir y séjourner avec leur véhicule sans charge fiscale, pendant 90 jours par an, qu'ils doivent se procurer un carnet fiscal international auprès du Bureau cantonal des automobiles.

Les pays qui exigent ce document sont les suivants: Bulgarie, Grande-Bretagne, Irlande du Nord, Terre-Neuve, Ceylan, Chypre, Irlande (Etat libre), Luxembourg, Pays-Bas, les Indes néerlandaises, Pologne, Portugal et Yougoslavie.

Le classique chocolat au lait des messieurs.

revêtu jusqu'ici d'un trop sévère brun foncé, vient de passer une tenue crème «plus jeune». Mais, unique en son genre et toujours pareille, sa vigoureuse saveur continue de régaler les amateurs. Qui préfère le «mi-doux» aux sortes plus sucrées choisit donc le premier de tous les chocolats au lait, le

"GALA" PETER



Madame Joséphine Gross-Hensler, à Fribourg; Monsieur et Madame Georges Schaller-Gross et leurs filles, à Fribourg; Monsieur Jules Gross, à Ecublens; Mademoiselle Anne Gross, à Genève; Les familles Gross, Hensler, Bouleus-Hensler, à Fribourg et Genève, et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Charles GROSS

retraité des C. F. F.

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 29 avril, dans sa 73^{me} année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu jeudi, 2 mai, à 9 heures, à l'église de Saint-Jean. Départ de l'hôpital des Bourgeois à 8 h. 30. Le chapelet aura lieu à 6 h. du soir, dans la chapelle de l'hôpital. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



MESSE DE REQUIEM

jeudi, 2 mai, à 8 heures

dans la chapelle de l'Académie Sainte-Croix, pour la révérende

Mère Ignace MEYER



L'office de septième pour le repos de l'âme de

Madame Alphonse THÉRAULAZ

aura lieu jeudi, 2 mai, à 8 h. 1/2, à la cathédrale de Saint-Nicolas.



L'office de trentième pour le repos de l'âme de

Madame Angèle VONLANTHEN

née Roubaty

aura lieu jeudi, 2 mai, à 8 heures, à l'église de Saint-Pierre.

Pompes funèbres générales, Fribourg

Tél. 9.95 Ad. GENDRE Avenue Gare, 27 Cereueils - Transports - Couronnes



Amortissement et dégageement d'hypothèques

Mise de fonds pour nouvelles constructions et rénovations sans caution.

Demandez prospectus. Darlehens - Kredit - Genossenschaft Löwenstrasse, 1, Zurich 1 (Caisse de crédit à terme différé.)

ON DEMANDE

jeune fille

de 16 à 18 ans, travailleuse, pour aider à la cuisine. - Faire offres Pension du Torrent, à Vevey. Téléphone 1259.

Vente juridique

(1^{res} enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg vendra, le samedi 4 mai, à 14 heures, au bureau d'affaires H. Wittmer, No 10, avenue de la Gare: 2 machines à écrire, 1 armoire-bibliothèque, 1 canapé, 2 bureaux, 1 table, etc.

Vente juridique

(1^{res} enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 3 mai, à 10 h. 1/2, au domicile de Nasel Firmin, à Arconciel: 1 radio Foxton, 12305

Coiffeur

Tabacs-Cigares

A remettre salon mixte, bien situé, très bonne clientèle. - Offres sous chiffres M 6567 L, à Publicitas, Lausanne.

Vente juridique

(1^{res} enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 3 mai, à 9 heures, au domicile de Zbinden Christophe, à Ponthaux: 400 kil. de foin. 12307

Vente juridique

(1^{res} enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 3 mai, à 15 heures, au domicile de Genoud André, feu Théophile, à Cottens: 3 génisses, 1 truie, 1 charreau, 1 herse, 1 char, 1 faucheuse, etc. En 2^{mes} enchères: 1 tas de bois. 12306

Capitole

Ce soir et demain soir, à 20 h. 30 Deux dernières représentations de

Le mystère de la villa Henderson

Le film sensationnel et passionnant, avec HARRY BAUR - INKIJINOFF et GINA MANES

L'AVENTURIER

avec Victor Francen - Blanche Montel Henri Rollan et Gisèle Casadesus

Téléphone 1300

Cinéma ROYAL

Le grand film de Marcel PAGNOL a fait hier sa 4^{me} salle comble.



Hâtez-vous plus que deux représentations: Ce soir et demain soir, à 20 h. 30 LA LOCATION BAT SON PLEIN! Soyez prudent, réservez à l'avance

Au prochain programme: Le plus grand film d'aventures que le cinéma ait produit à ce jour LES 3 LANCIERS DU BENGALÉ

Aux pèlerins de Lourdes

GRAND RABAIS

sur tous nos articles de voyage: valises de cuir, fibre et fibrine, courroies portebagages; sacoches de dames; porte-monnaie; portefeuilles, etc. etc..... 132-25

HAIMOZ Frères

Pérolles, 8 FRIBOURG

Pour le Mois de Marie

- Abbé David-Léonart. - Le Ciel assuré par Marie 2.-
Béchet. - Mois de Marie de sainte Bernadette 2.-
Brenon. - Mois de Marie 1.50
Petitalot. - Un mois de Marie sur la vie de la Très Sainte Vierge 2.40
Rouziec. - La Très Sainte Vierge Marie (trente et une lectures pour le Mois de mai) 2.75

EN VENTE AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles



Souffrez-vous des pieds ?

Vos pieds se fatiguent-ils facilement ? Si oui, prévenez ces souffrances et laissez-vous expliquer les causes

Pour soulager toutes personnes souffrant des pieds, nous nous sommes décidés d'installer dans notre maison un

INSTITUT SUPINATOR

Une infirmière de la Centrale Supinator sera chez nous du 29 avril au 4 mai 1935

Cette infirmière examinera vos pieds absolument gratuitement

et sans engagement, elle vous donnera les renseignements et conseils sur la cause de ce mal, ainsi que la possibilité d'y remédier. 21-66

Grande Cordonnerie J. Kurth FRIBOURG

Etudiant cherche

Chambre

indépendante. - Offres écrites avec indications de prix s. chiffres P 12288 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE

pour tout de suite ou date à convenir, un fort

Domestique

de campagne

connaisant les chevaux. S'adr. à Paul Yerly, Rueyres-Treyfayes.

On cherche à louer

2 locaux

pour bureaux, évent. magasin avec arrière-local et dépendances. Bonne situation.

Adresser offres écrites avec prix, à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 40625 F.

A remettre, dans jolie localité bord du lac, près Genève, bon commerce n'exigeant pas de connaissances spéciales. Bénéfice annuel 10,000 fr. Occasion exceptionnelle. S'adresser M. D. David, 7, rue Mt-Blanc, Genève.

Vente juridique

(2^{mes} enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 3 mai, à 15 heures, à son bureau: 1 régulateur. 12300

Lancia Lambda

Superbe occasion, état mécanique parfait, à vendre à bas prix. 6539 S'adresser Garage Cuenod, Pully.

Je demande, pour le 10 mai ou date à convenir, place de domestique pour femme cath., 30 ans, au courant des travaux du ménage et de la campagne. - Offres détaillées à Mlle L. Stampfli, 4, rue de l'Hôpital, Berne.

On demande

un porcher capable, sachant travailler seul. Ecrire à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 40626 F.

A LOUER

près de l'étang du Jura, joli appart. 3-4 chambres, balcon, bien ensoleillé, cuisine, cave, galetas et grand jardin. S'adresser sous chiffres P 12271 F, à Publicitas, Fribourg.

Citroën C 6

Particulier vend, pour cause santé, sa C 6 cyl. 13 HP mod. 1931, 5 places. Etat neuf. Usure: 24.000 km. seulement. Prix intéressant. 6517 L. Eer. Case poste restante No 1, Chauderon.

On cherche à louer

un APPARTEMENT

de 3 à 4 chambres, jardin, avec poulailler. Demander l'adresse sous No 122, au bureau d'annonces des «Freiburger Nachrichten», place de la Gare, 10. 76-73

A LOUER

dans quartier bien ensoleillé, bel appartement de 3 chambres, cuisine, et dépendances, chauffage central. 12282 S'adresser: Rue Louis Chollet, 8, Rez-de-chauss.

ON DEMANDE

pour tout de suite JEUNE FILLE honnête et de toute confiance, pour le ménage et la cuisine. Vie de famille. Offres avec certificat à la Confiserie Perriard, 61, rue de Lausanne.

Vente juridique

(2^{mes} enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 3 mai, à 15 h.: 1 camionnette «Chevrolet», entreposée au garage Marti, près de la Tour Henri. 12301

A LOUER

pour le 25 juillet, dans nouvelle villa, à proximité de la gare, situation ensoleillée, très bel appartement de 5-6 chambres, chambre de bonne, grand confort, jardin, éventuellement garage, prix modéré.

S'adr. par écrit sous chiffres P 12299 F, à Publicitas, Fribourg.

A REMETTRE

pour le 25 mai ou à convenir, appartement de 3 chambres. 40628

S'adresser: M. Sauter, 11, rue du Temple, Fribourg.



Tout pour l'apiculture E. WASSMER S. A. Fribourg

Votre auto est-elle prête ?

Pour affronter la prochaine campagne, elle doit être au point. Si ce n'est pas le cas, nous saurons à peu de frais vous donner entière satisfaction.

HENSELER Frères, mécaniciens
Rue du Nord Tél. 8.15

NOUVEAU MOIS DE MARIE

Chanoine Adrien Garnier
Vice-recteur de la basilique de N.-D. de la Salette

NOTRE-DAME DE MAI

Prix : Fr. 2.75

Mois de Marie vraiment nouveau, qui se distingue de tous les autres par le point de vue auquel s'est placé l'auteur, et qui est éminemment pratique par les considérations qui en forment la « substantifique moelle ».

En vente aux **LIBRAIRIES ST-PAUL**

Place Saint-Nicolas — Boulevard de Pérolles

A LOUER

pour le 25 août ou date à convenir, 1 appartement de 5 pièces et confort; prix très avantageux. — A la même adresse: 1 appartement de 4 pièces et confort à louer pr le 25 juillet. S'adr. à l'Etude Quartenoud, notaire, rue de Lausanne, 51. 12275

Sténographie

Section fribourgeoise de l'Institut sténographique suisse

Le cours d'été

à tarif réduit, commencera le 6 mai. 40621
Inscriptions chez Mme Schmid, Vignettaz, 21.

Belle propriété à vendre à Marly

par soumission

Un beau domaine de 32 poses, à 20 minutes de la ville de Fribourg, très belle position; situation superbe pour l'avenir et avec facilité d'exploiter une gravière. Entre deux routes cantonales, terrain d'un seul mas et tout plat, nombreux arbres fruitiers en plein rapport.

Bâtiments neufs avec grange à pont, force et lumière, eau abondante, grande fosse à purin.

Pour visiter, s'adresser au fermier aux Champs-sur-Marly. 1827

Pour traiter, s'adresser au propriétaire: Pugin François, feu François, Echarlens (Gruyère).

FOURRURES

à réparer, transformer, teindre, à prix red. chez

TIEFNIG

Frib. 11, r. Romont, 1^{er}

CONSERVATION

A LOUER

pour tout de suite ou date à convenir, à proximité immédiate de la gare, un grand local avec bureau, pouvant servir pr petite industrie. Monte-charge à disposition. 12241
S'adr. chez G. Uttinger, teinturerie, rue Week-Reynold, 13.

A VENDRE

en Haute-Gruyère

un bel estivage

magnifiquement situé, de la contenance de 120 poses environ, avec beau bois. Affaire intéressante pour placement de fonds. S'adresser à J. Bosson, agence immobilière, Grand'rue 39, BULLE.

Boulangerie

à remettre pour cause de santé, une bonne Boulangerie-Epicerie, av. important débit d'articles fourragers, située au centre d'un important village de la Gruyère. Location d'un prix avantageux. S'adresser à J. Bosson, agence immobilière, Grand'rue 39, BULLE.

LA LOI RAIL-ROUTE

Chers Concitoyens !

La loi sur le partage du trafic est le résultat d'une entente loyale entre les automobiles et les chemins de fer.

Elle donne à chacun ce qui lui revient. Elle laisse toute liberté au Commerce et à l'Industrie. Elle est très avantageuse pour le public.

VOTEZ OUI,

le 5 mai, c'est collaborer à une œuvre nationale indispensable !

Bureau fiduciaire et d'affaires E. DOUSSE

FRIBOURG

Rue du Tir, 6

(Hôtel des Corporations)

Téléphone : 9.73

Prix modérés

Comptabilités, par abonnement mensuel
Recouvrements de créances
Expertises et revisions
Bilans, Profits & Pertes
Impôts

se charge de

243-1

Entière discrétion

Escargots

coureurs

Achète jusqu'à fin mai, au plus haut prix du jour. Demandez instructions pour expédition, emballage et prix, à P. Fuchs, Areuse (Neuchâtel).

CHATEAU D'OBERRIED B E L P

près Berne

INSTITUT POUR JEUNES GENS

Enseignement primaire, secondaire (classique, scientifique, commercial). 1111

Cours spéciaux d'allemand

Prép. aux examens. Connaissances solides. Education de l'initiative individuelle. Vie de famille. Sports. Prosp. et réf. par Dir. M. Huber.

RADION

WÄSCHT ALLEIN

Il rend de linge blanc encore plus blanc, les couleurs plus claires et plus fraîches, les lainages et soieries conservent l'aspect du neuf.

LAVE SEUL

Produit suisse
Savonnerie Sunlight Ollien

le grand
75 cts.
paquet

R10-099 SF

Porte-brosse hygiénique pour W.-C. LA PRATIQUE

Brevet No 52.486

avec brosse spéciale, seulement Fr. 3.90

Exécution en émail Duco (voir modèle)

La brosse seule ne coûte que 80 ct. Longueur 43 cm., manche laqué blanc, lavable, porte la marque LA PRATIQUE.

En vente chez :

E. WASSMER, S. A. Quincailliers, FRIBOURG



Fr. 3.90
La Pratique

Théâtre Livio, Fribourg

JEUDI 2 MAI

à 20 h. 1/2 précises

GRANDE REVUE LOCALE

Les Bolzes... rient

donné par la Société de chant de la ville de Fribourg avec le concours d'un groupe de dames dévouées

Un prologue 3 Actes 38 tableaux

Prix des places : 3.30 2.20 1.10 droit compris

Location : Aux Chaussures Modernes, Rue de Romont, 26. Tél. 589

On y va... On y rit !

A VENDRE

MAISON

bien située, avec vaste jardin. Pourrait se transformer en locative ou institut ou pension.

A vendre ou à louer Villa moderne

6 ch., terrain, confort. Prix modéré, 40622 Rens. Poste restante 564, Fribourg.

ON DEMANDE

une jeune fille

travailleuse et honnête, pour la campagne et pour aider aux travaux du ménage. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 12294 F.

A vendre

CHALET WEEK-END

dans beau village de la Singine, direction Fribourg-Lac-Noir, av. 4 chambres, cuisine, eau. Vue magnifique sur les montagnes et dans vallée, abrité de poussière, superbe parc de 3465 m², agréable pour séjour d'été.

Pour visiter et traiter, s'adr. à M. Mauron Jos., agence Immobilière, Grand'Fontaine, 14, Fribourg.

Imprimerie St-Paul

Fribourg

Faire-part



Nouveauté à Fr 5.—

Affiloir pour rasoirs à main, muni de la pierre flexible « Allegro » et de cuir. Ne demande aucune pâte. 47-4
E. WASSMER, S. A. FRIBOURG

A LOUER

appartement 1 chambre, cuisine, cave et galetas. S'adresser rue de l'Industrie, 8, 11^{me} étage.

Appartement

à louer pour le 25 juillet. Bel appartement 5 chambres, cuisine, chauffage central et bains, 1 grande mansarde, galetas, cave. Soleil et vue superbe. 11^{me} étage, rue de Lausanne No 16. S'adresser à Ch. Leimgruber, Confiserie de St-Nicolas. Prix avantageux. 12276

A LOUER

au Quartier des Places, un LOGEMENT de 2 chambres et dépendances, pour le 25 juillet prochain. Situation tranquille et ensoleillée. S'adresser à l'Office des poursuites, à Fribourg.

Cours de cuisine à l'électricité

organisé à Fribourg, par le Prof. A. JOTTERAND

Ce cours pratique et complet de cuisine et pâtisserie se donnera, dès le 15 mai, dans le vaste local des E. E. F., boulevard de Pérolles, qui a bien voulu le mettre gracieusement à disposition. S'inscrire et se renseigner tout de suite auprès du professeur, à Lausanne, 11, ch. de Mornex. Téléphone 28.926. 694-3

Cirpur le 1/2 Kg Frs 150

L'encaustique en vente partout

D.R.L.

Vente juridique d'immeubles

Jeudi 2 mai 1935, à 14 heures, au Buffet de la Gare, à Cottens, l'office vendra les immeubles art. 241 et 242 de Cottens, bois de 5940 mètres, dépendant de la faillite de Maurice Menoud, agriculteur, à Cottens. Taxe cadastrale Fr. 594.—. Ces immeubles seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur. 11623
Office des faillites de la Sarine.

VILLAS A VENDRE

de 4, 5, 6 pièces, ou 2 appartements de 3, 4 ou 5 chambres. Situation magnifique, vue imprenable. S'adresser par écrit sous chiffres P 12289 F, à Publicitas, Fribourg.

VENTE D'UN DOMAINE A GRANGES

L'office des faillites soussigné exposera en vente en mises publiques, à son bureau, à Châtel-Saint-Denis, le 2 mai 1935, à 11 heures, le domaine dépendant de la masse en faillite de Bochud Alfred, à Granges (Veveysse), comprenant 2 maisons d'habitation, grange, écurie et terrain de 17 poses 1/2, y compris celui sis rière Palézieux. Situation avantageuse. Terrain entièrement de bonne qualité. Eau intarissable. Lumière électrique. Pas d'impôt. 12268
Office des faillites de la Veveysse.

Réservez vos achats aux Maisons de confiance suivantes :

*Une qualité réputée
Des prix pour chacun*

COMPLETS pour messieurs 47.- 54.- 59.- 68.-
78.- 88.- jusqu'à 120.-
COMPLETS pour Communion et Confirmation
avec pantalons courts, de 16.- à 23.-
avec pantalons longs, de 23.- à 33.-
MANTEAUX de pluie pour hommes 13.- 15.-
MANTEAUX de pluie pour garçons 9.40 12.40
PELERINES d'enfants dep. 4.90
WINDJACKS pour hommes 16.- 18.- 25.-
WINDJACK pour jeunes hommes 14.- 16.- et 20.-
WINDJACK pour garçons, dep. 11.-
PANTALONS d'hommes, mi-drap dep. 10.-
Grand assortiment pantalons d'enfants dep. 2.70

**Vêtement
Clément**

18, rue
de Lausanne
Fribourg

FAUCHEUSES

AEBI, HERKULES, CORMICK, DEERING & FAHR
FAUCHEUSES A MOTEUR : Grunder, Bucher & Rapid

FANEUSES & RATEAUX - FANE
de toutes les marques

Grand assortiment en fourches, râteliers, meules, etc.

Appareil à chapler les faux, mod. 1935, dep. Fr. 50.-

Pièces de rechanges pour toutes les machines
de fenaison

Grand atelier de réparations

TOUJOURS LES MEILLEURES CONDITIONS chez

Maurice ANDREY

MACHINES AGRICOLES

TIVOLI, 3 (Ancien dépôt de la Marsa)



GRANDE FOIRE DE MAI

Ne manquez pas de visiter nos Grands Magasins de chaussures

Lieu de rendez-vous pour trouver une bonne paire de chaussures à bon compte

HUG



Nous offrons pour messieurs :

Bottines de dimanche, cuir box, Fr. 8.80 doublé peau 9.80
Bottines de dimanche, très élégant, la, Fr. 14.80
Richelieux nos séries Fr. 8.80, 9.80, 12.80, 14.80
Chaussures de travail, bien ferrées, la, Fr. 9.80
Chaussures fac. ord., empeigne Fr. 13.80. Chromé 13.80
Chaussures de montagne, chromé, Fr. 15.80. Extra 19.80
Bottines sport, chromé, noir ou brun Fr. 11.80, 16.80

Nous offrons pour dames :

Richelieux cuir box ou sport, depuis Fr. 8.80
Souliers brides tout genre, séries à Fr. 6.90, 8.80, 9.80
Bottines cuir box, Fr. 8.80. Sport noir ou brun, 11.80
Sandalettes diverses, séries à Fr. 4.90, 6.90, 9.80
Souliers velours, Fr. 4.90
Souliers tennis, Fr. 3.90
Pantoufles de chambre, depuis Fr. 1.90
Pantoufles à talons, Fr. 4.90



Nous offrons pour la jeunesse :

	Nos 27/29	30/35	36/39
Souliers brides, noir, brun, verni	Fr. 4.90	5.90	6.90
Richelieux noir, brun, vernis	Fr. 6.90	7.80	8.80
Bottines, cuir box	Fr. 7.80	8.80	8.80

Souliers toile — Sandales — Souliers tennis

Nous disposons toujours d'un joli choix en chaussures d'enfants.

Nous vous offrons : Sandales, socques, espadrilles, gym., leggings, etc.

KURTH, Fribourg

51, Rue de Lausanne
2, Rue de Lausanne

N'oubliez pas...

que nous possédons un
très grand choix en

Chapeaux

Casquettes

Cravates

Chemises

Chaussettes

Dernières nouveautés
Prix avantageux

Modes pour Messieurs

A D L E R

FRIBOURG

Prop. A. STEFFEN RUE DE LAUSANNE, 45

Notre choix est grand, nos prix sont très intéressants, parce qu'ils sont très réduits

LEGGINGS



depuis Fr. 5.80

SOULIERS BAS
pour dames



Box réclame Fr. 8.50
Box la 10.80 à 9.80
Boxcalf extra 11.80
Art. couleur
12.80 à 9.80

SOULIERS A BRIDES
pour dames



Box et verni 9.80 8.80
Chevreau 8.80
Boxcalf et verni
11.80 9.80
SANDALETTES
en tous genres
depuis 9.80

SOULIERS MILITAIRES



empeigne noire
ferrage ordonnance 16.80
empeigne naturelle
empeigne noire la 17.80
ferrage ordonnance

Souliers
de dimanche



Box Fr. 9.80
Box doublé cuir 10.80
Box doublé cuir 13.80
Bott. sport 14.80 11.80

Ferrage rivé



empeigne naturelle
Fr. 19.80
cuir chromé
19.80, 16.80



Sandalettes
en tous genres
de 12.80 à 9.80

ACHETEZ la bonne qualité à la maison de chaussures d'ancienne renommée

DOSSENBACH

FRIBOURG et MORAT